

# REVUE DE PRESSE

12 février 2020

**JOURNAUX** **PRESSE** **Radio** information  
télé  
*MÉDIAS* *Médias*  
sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,  
la FCSQ détient une licence autorisant une  
redistribution électronique restreinte de ce document.



La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec

PRODUIT PAR

**influence**

II ÉDUCATION

# Jusqu'où ira l'État?

Après s'être approprié des terrains pour construire des écoles, pourquoi ne le ferait-il pas pour des cégeps, des hôpitaux ou des CPE? demande le monde municipal

MYLÈNE CRÊTE  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

**C'est une philosophie qui est déconnectée de la réalité sur le terrain**

MAXIME  
PEDNEAUD-JOBIN



Si le gouvernement peut maintenant forcer les villes à céder des terrains gratuitement pour la construction d'écoles, pourquoi ne le ferait-il pas pour les hôpitaux et les centres de la petite enfance (CPE)? Alors que les municipalités craignent l'ouverture d'une brèche, le gouvernement Legault n'est pas prêt à indiquer où la ligne serait tracée.

« Là, je vous parle des écoles », a répondu le premier ministre François Legault au *Devoir* qui lui demandait si les villes devraient aussi céder des terrains gratuitement pour la construction d'autres édifices publics. « Bien là, il faudrait voir dans ces cas-là », s'est-il contenté d'ajouter.

« Si on le fait pour une école, pourquoi on ne le fait pas pour un hôpital, pour une université, un cégep? » a demandé en entrevue le maire de Gatineau, Maxime Pedneaud-Jobin, qui est également président du Caucus des maires des grandes villes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). « C'est quoi, le principe derrière le fait que, quand le gouvernement du Québec construit un édifice qui s'appelle

école, il ne paie pas pour le terrain, mais il le paie toutes les autres fois? Je ne comprends pas ça. »

Les trois partis d'opposition ont talonné le gouvernement lors de la période des questions sur sa réforme controversée des commissions scolaires. Le Parti libéral est allé jusqu'à comparer cet épisode au fiasco de la réforme du Programme d'expérience québécoise (PEQ). Les villes du Québec dénoncent depuis le début de la semaine cet amendement de dernière minute apporté par le gouvernement Legault au projet de loi sur la gouvernance scolaire, adopté sous bâillon dans la nuit de vendredi à samedi, qui les oblige à céder gratuitement des terrains pour construire de nouvelles écoles. Si une Ville n'arrive pas à s'entendre avec le centre de services scolaires — entité qui remplacera les commissions scolaires —, celui-ci peut « acquérir lui-même » un terrain et refilet les frais à la Ville. Les municipalités redoutent de se retrouver avec des dettes qu'elles n'auront pas choisi de contracter et, par le fait même, de devoir augmenter le compte de taxes de leurs citoyens.

« D'abord, ce n'est pas respectueux, a dénoncé M. Pedneaud-Jobin en faisant valoir que les municipalités n'ont pas été consultées. Deuxièmement, c'est une philosophie qui est déconnectée de la réalité sur le terrain. On apporte quelque chose qui n'est pas une solution au problème qu'on connaît. »

Ce problème est celui de trouver des terrains adéquats pour la construction de nouvelles écoles. Le gouvernement accuse certaines villes de proposer des endroits inadaptés. « Il y a des terrains qui ont été offerts en zone agricole, en milieu humide, en zone inondable, et



même parfois sur le bord des autoroutes », a énuméré la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest. Celle-ci soutient que les « municipalités concernées » ont été consultées par son ministère et le ministère de l'Éducation. Elle a déposé comme preuve une lettre de son ministère envoyée au directeur général de la Ville de Montréal le 6 janvier 2020, dans laquelle le gouvernement annonce son intention de « formaliser l'approche en vigueur depuis 1995 selon laquelle les terrains des écoles sont fournis gracieusement par la Ville, et ce, afin d'allouer le maximum des investissements du gouvernement aux immeubles eux-mêmes ».

« Depuis 1995, les villes “peuvent” [donner des terrains pour les écoles] et là, lui, dans sa loi, il change ça pour “doivent” », a fait valoir le maire Pedneaud-Jobin, ajoutant qu'il n'avait aucune idée que le gouvernement allait légiférer sur cette question avant que l'amendement soit adopté en pleine nuit.

### **Prévu depuis des semaines**

Cet amendement déposé en fin de soirée vendredi à la surprise générale était dans les cartons depuis un bon moment, a reconnu la ministre Laforest en mêlée de presse. Était-elle au courant ? « C'est certain, a-t-elle admis. Je ne savais pas à quel moment, mais je savais que possiblement, si la commission parlementaire allait plus rondement, on allait présenter l'amendement des terrains. »

Or, le ministre Roberge a déploré le fait qu'il avait manqué de temps, invoquant l'urgence d'éviter des dépenses inutiles pour organiser des élections scolaires qui n'auraient pas lieu. « J'aurais aimé avoir plus de temps, sincèrement », a-t-il affirmé en mêlée de presse.

En entrevue au *Devoir*, il a expliqué que l'intention était d'avoir une meilleure collaboration entre les municipalités et les centres de services scolaires. Il ne s'attend pas à ce que les municipalités se voient refiler des factures pour des terrains. « Ça, c'est l'ultime recours, et ça ne risque pas d'arriver parce que, en amont, il y aura eu une

concertation pour savoir si vraiment on a besoin de construire une école, puis où elle serait le mieux placée, a-t-il indiqué. La municipalité, voyant venir ça, va prévoir de réserver un terrain. En ce moment, ce n'est pas la responsabilité de la municipalité de prévoir ça. »

Les municipalités doivent également se rappeler que, si elles ont besoin de nouvelles écoles, c'est parce qu'elles sont en croissance, et leurs revenus aussi, selon le premier ministre Legault.

« Si on construit une nouvelle école dans une municipalité, c'est parce qu'on veut offrir un service public important qui va même permettre d'attirer encore plus de gens dans cette municipalité-là, a-t-il souligné. Donc, dire que le gouvernement du Québec paie l'école — la bâtit — mais que vous, les municipalités, vous payez le terrain, je pense que c'est un bon *deal*. »

Une rencontre du Caucus des grandes villes de l'UMQ est prévue jeudi. Le ministre Roberge compte s'adresser aux élus municipaux par téléphone prochainement, mais il ne fera pas acte de présence comme les villes l'espéraient.

### **J'aurais aimé avoir plus de temps, sincèrement**

JEAN-FRANÇOIS  
ROBERGE



## ACTUALITÉS

# UNE LOI, PLUSIEURS QUESTIONS

MARIE-EVE MORASSE  
LA PRESSE

---

La loi 40 transforme les commissions scolaires en centres de services et entraîne dans son sillage bien des changements. Des groupes directement concernés par la loi, dont les parents, les enseignants, les municipalités et même les commissions scolaires, ont encore en train d'éplucher la loi adoptée sous le bâillon samedi pour en comprendre tous les tenants et aboutissants. Tour d'horizon des questions soulevées par l'adoption de cette nouvelle loi.

Que deviennent les élus scolaires ?

Le projet de loi prévoyait initialement que les élus scolaires terminent leur mandat le 29 février prochain. Or, un amendement déposé à la dernière minute y a plutôt mis fin dès l'adoption de la loi sous le bâillon, samedi. Les conseils des commissaires, ces réunions publiques qui se tenaient tous les mois dans les commissions scolaires, sont déjà chose du passé. Les quelque 700 élus scolaires de la province recevront une rémunération jusqu'au 30 juin prochain et forment jusqu'à cette date un « comité-conseil » en vue de la transition.

Qui dirige maintenant ?

Les directeurs généraux des commissions scolaires assurent la transition jusqu'à ce que les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires soient nommés, au plus tard le 15 juin prochain. La loi est claire : les directeurs généraux sont maintenant les porte-parole officiels des commissions scolaires.

Le directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a refusé mardi nos demandes d'entrevue. « Toutes nos énergies sont consacrées à assurer la réussite de la transition », a répondu le porte-parole de la CSDM.

La Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île a pour sa part jugé qu'il était « un peu rapide » pour son directeur général d'accorder une entrevue. « Nous consacrons notre temps à analyser la loi et ses nombreux amendements, à rassurer les employés et parents, ainsi qu'à prendre les mesures pour s'assurer un passage harmonieux entre l'ancienne et la nouvelle gouvernance », nous a répondu la responsable des communications, Valérie Biron.

Qui remplacera les commissaires élus ?

Les centres de services scolaires seront dirigés par un conseil d'administration composé de quinze membres, soit cinq membres des comités de parents, cinq membres du personnel scolaire et cinq représentants de la communauté. Les critères pour choisir ces derniers sont spécifiques : par exemple, l'un d'eux devra avoir entre 18 et 35 ans, un autre devra avoir une expertise « en matière financière ou comptable, ou en gestion des ressources financières ou matérielles ». Ils seront tous bénévoles et devront obligatoirement suivre une formation du ministère de l'Éducation.

Vers qui se tourneront les parents en cas de problème à l'école ?

La structure pour répondre aux doléances des parents reste « sensiblement la même », dit Nicolas Prévost, président de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement, un des rares groupes qui se sont prononcés en faveur du projet de loi 40. Dans le cas de mésentente avec un enseignant, par exemple, la direction d'établissement pourra être consultée. Si le problème persiste, les parents pourront se tourner vers le secrétariat du centre de services, qui pourra transmettre la plainte au Protecteur de l'élève, qui demeure en poste.

La Fédération des comités de parents du Québec aurait souhaité que le rôle du Protecteur de l'élève soit renforcé avec la loi 40. En ce sens, rien ne change. « Il est difficile de se rendre au Protecteur de l'élève et il n'a qu'un pouvoir de recommandation », déplore son président Kevin Roy.

Quels seront les changements pour les élèves en difficulté ?

Les parents des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) avaient un représentant désigné au conseil des commissaires des commissions scolaires. Ce ne sera plus le cas dans les conseils d'administration des centres de services. « La disparition des commissions scolaires équivaut à la disparition de la "voix" des élèves en difficulté », a déploré mardi la Fédération québécoise de l'autisme. C'est également une préoccupation de la Fédération des comités de parents du Québec.

Le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge estime quant à lui que les parents qui seront nommés aux conseils d'administration des centres de services pourront être les parents d'enfants EHDAA.

Quels autres sujets couvre la loi 40 ?

Avec plus de 300 articles et des dizaines d'amendements, la loi 40 ratifie large. Elle encadre la formation du personnel enseignant, donne des pouvoirs élargis aux conseils d'établissement de chaque école, enchâsse la création d'un comité d'engagement pour la réussite des élèves dans chaque centre de services, facilite l'inscription dans une école qui n'est pas l'école de résidence de l'enfant, statue sur la révision des notes, etc.

# LU SUR NOTRE SITE WEB [jdeq.com/blogues](http://jdeq.com/blogues)

## Loi 40 : une bombe à retardement

« Tel l'arbre qui cache la forêt, le premier ministre Legault s'est justifié de sa promesse électorale de mettre fin aux élections scolaires pour adopter, sous le bâillon et à la sauvette, une réforme technocratique de l'éducation. Malheureusement, cela prendra une décennie et plusieurs cohortes d'enfants sacrifiés pour réaliser les inconséquences de ce gouvernement et de son ministre de l'Éducation ! Lundi matin, en lisant la chronique du collègue Richard Martineau, je réalisais à quel point la méconnaissance sur les effets du projet de loi 40 est grande quand les gens se positionnent en fonction de leur appréciation ou non pour les instigateurs ou détracteurs de la loi adoptée. Si c'est Mallette de la FAE ou Harel-Bourdon de la CSDM qui se prononcent, le citoyen n'entend plus leurs arguments en étant convaincu que ceux-ci sont contre par opportunisme ou entêtement. »

**RÉJEAN  
PARENT**



CESSION DE TERRAINS SOUS LA LOI 40

# Pas question de reculer, dit Legault

JOCELYNERICHER  
*La Presse canadienne*

**Pas question de renoncer à la loi 40, a commenté le premier ministre François Legault, mardi, en réservant une fin de non-recevoir à la grogne du monde municipal et aux demandes pressantes des trois partis d'opposition de faire marche arrière.**

Le Québec a besoin de nouvelles écoles et de terrains où les bâtir, a-t-il dit en substance, en mêlée de presse, pour justifier la décision de son gouvernement de forcer les municipalités à céder, et ce, sans compensation financière, les terrains convoités par les futurs centres de services scolaires afin d'ériger de nouvelles écoles.

«Il y a une certaine urgence d'agir et on est très modéré dans notre projet de loi», a estimé le premier ministre, jugeant l'échéance de deux ans, incluse dans la loi, très généreuse.

«C'est pas vrai qu'on va continuer à étirer les discussions pendant des années et des années avec les municipalités», a-t-il tranché, qualifiant la situation de pénurie actuelle de «catastrophique».

N'empêche, la loi 40, adoptée sous bâillon dans la nuit de vendredi à samedi, marque une rupture entre le monde municipal et

le gouvernement.

Loin de calmer le jeu, la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, a renchéri pour déplorer le manque de collaboration des élus municipaux au cours des dernières années, pour avoir offert des terrains qui ne convenaient pas du tout, situés «sur le bord des autoroutes», voire en zone inondable ou encore en zone agricole.

«Il n'y avait pas de collaboration», selon elle.

Elle a de plus nié, en mêlée de presse, les prétentions des dirigeants de l'Union des municipalités (UMQ), qui soutenaient lundi avoir été placés devant le fait accompli, n'ayant jamais été consultés par le gouvernement dans ce dossier. Au contraire, «les municipalités ont été consultées», assure-t-elle.

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, parrain du projet de loi, en a remis une couche, en affirmant que certaines villes proposaient même de céder des terrains situés sous des lignes à haute tension.

En pleine nuit, à la toute dernière minute, M. Roberge avait déposé un amendement à son projet de loi ayant pour effet de forcer les municipalités à céder gratuitement des terrains convoités par Québec pour construire des écoles, une initiative qui a mis le feu aux poudres.

En principe, la loi stipule que le gouvernement donne deux ans aux futurs centres de services pour négocier avec les villes la cession des terrains convoités. Un article de la loi prévoit même que le ministre s'arroge le pouvoir de précipiter les choses et de ne pas respecter cette échéance, s'il juge ce délai trop long.

M. Roberge a aussi blâmé le gouvernement précédent, coupable d'avoir ignoré la pénurie de locaux disponibles pour construire les écoles nécessaires.

## OPPOSITION UNANIME

Même si la loi 40 a été adoptée vendredi, le dossier est loin d'être clos, car il n'est pas trop tard pour faire marche arrière, selon les partis d'opposition.

Mardi, les trois partis d'opposition ont dénoncé en chœur le fait que le gouvernement Legault va imposer aux municipalités de céder des terrains aux futurs centres de services scolaires, et ce, sans compensation financière.

La veille, le monde municipal avait affiché son indignation, outré de la décision gouvernementale et de la façon de procéder du gouvernement, jugée cavalière et peu respectueuse de l'autonomie municipale, tant par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) que la Fédération des municipalités du Québec (FQM), les deux grands regroupements municipaux.

Le monde municipal, contrarié devant la perspective de perdre des pouvoirs et des revenus, s'est engagé à examiner ses recours pour contester la loi 40.

Selon l'opposition officielle, le ministre de l'Éducation doit reculer et déposer un décret ayant pour effet de suspendre tous les articles de l'amendement de la loi 40 portant sur la cession obligatoire de terrains et d'immeubles. C'est ce qu'a réclamé mardi en mêlée de presse le chef



de l'opposition officielle, le libéral Pierre Arcand, qui craint une détérioration des relations entre Québec et les élus municipaux.

«Le gouvernement traite les municipalités véritablement non pas comme des partenaires, mais comme des employés de l'État, tout simplement», a déploré M. Arcand.

Quant à elle, l'opposition péquiste réclame que le ministre Roberge et la ministre Laforest s'expliquent «de toute urgence» devant le monde municipal. La porte-parole en éducation, la députée Véronique Hivon, demande aux deux ministres de se présenter devant les dirigeants de l'UMQ réunis à Mon-

tréal jeudi pour faire le point sur la situation.

De son côté, Québec solidaire anticipe de graves conséquences et des années de «turbulence» sociale découlant de l'adoption de la loi 40. «C'est le début d'un grand bordel en éducation» pour les années à venir, prédit le leader parlementaire solidaire, le député Gabriel Nadeau-Dubois, qui demande lui aussi au ministre Roberge de reculer, sans nourrir trop d'espoir d'obtenir gain de cause.

«Avec le temps, les parents du Québec et les enfants du Québec vont faire les frais de ce brassage de structures inutile et imposé», selon lui.



**Les trois partis d'opposition ont dénoncé la décision du gouvernement Legault d'imposer aux municipalités de céder des terrains aux futurs centres de services scolaires, sans obtenir des compensations financières.** — PHOTO LA PRESSE CANADIENNE,

JACQUES BOISSINOT

# Defiant Legault rejects criticism of Bill 40

## Mayors outraged over amendment allowing land to be seized for free

PHILIP AUTHIER

QUEBEC Despite a chorus of protests, the Legault government says it has no intention of backing down on last minute amendments to its school reform plan.

And it disputes claims by mayors of cities who say they have been left holding the bag — which could mean tax increases for citizens — because the new service centres (which replace school boards) will be allowed to seize the land they want from municipalities to build schools and pay nothing for it.

“There is an urgent need to act,” Premier François Legault told reporters arriving for question period at the legislature. “Our law is very moderate.

“We give (service centres) two years to come to an agreement with each municipality before we require them to hand over the land.”

Legault went so far as to say municipalities come out ahead because the government will pay to build the schools in their communities and that will help attract more citizens.

“I think it’s a good deal,” Legault said.

The comments came amid the turmoil sparked by the Coalition Avenir Québec government’s decision to add a series of last-minute amendments to Bill 40, legislation abolishing school boards to replace them with service centres.

Tabled in the legislature in the wee hours Saturday morning under the cloud of closure, the amendments not only immediately put an end to the jobs of hundreds of school board commissioners in the francophone system, they also gave the school service centres that will replace boards the power to force towns and cities to hand over municipal land — for free — if needed to build new schools.

Stunned, Quebec’s mayors have lashed out at the government, saying they were never consulted about the matter.

Quebec’s Union des municipalités (UMQ) denounced the move, describing it as a form of disguised expropriation power that Quebec is unilaterally handing over to non-elected service board directors.

On Tuesday, Montreal Mayor Valérie Plante again attacked, saying education is a provincial responsibility and cities and towns should not be asked to pay for new schools.

“I will not let the government pass the bill to us and let the municipalities pass it on to the citizens,” Plante told reporters at Montreal City Hall. “I think it would be completely unfair.”

“It would be unacceptable to us for the government to force us to buy private land and then give it away,” she said. “In concrete

terms, it’s like telling the city of Montreal to buy a piece of downtown land for \$40 million. Where am I going to find this money?” she said.

The mayor said she would discuss the issue with other mayors at upcoming meetings of the UMQ and the Montreal Metropolitan Community.

In fact, Gatineau Mayor Maxime Pedneaud-Jobin, who chairs the caucus of Quebec’s larger cities, is insisting Education Minister Jean-François Roberge appear before them Thursday when the cities meet in Montreal.

Roberge told reporters he would contact the disgruntled mayors by phone, but argued the government had no choice but to act because the current system of allowing school boards and cities to negotiate such arrangements on their own is not working.

His officials estimate as many as 50 needed school construction projects are currently blocked. Roberge noted no new high schools have been opened in Quebec since 2006 despite skyrocketing growth in student numbers.

“The status quo is Griffintown where people realized two or three years too late that there were not enough schools and no more land to build them on,” Roberge said. “We have to work differently.”

He did concede that inserting the amendment at the last minute was not ideal, but insisted it was not ready earlier.

Municipal Affairs Minister Andrée Laforest denied the government was forcing the reforms and said teams of her officials have been on the ground for months informing mayors what was coming down the pipe from Quebec City.

She also blamed the mayors for years of non-co-operation with the old school boards.

“There are lands that were offered (for schools) in agricultural lands, in swamps, in flood zones,” Laforest said. “It’s kind of par-



ticular. Sometimes even right by highways.”

Earlier, Quebec’s three opposition parties called on the government to at least temporarily suspend the amendments.

“I am stunned that over the course of a few hours the minister (Roberge) has managed to turn opinion unanimously against himself,” interim Liberal leader Pierre Arcand told reporters.

“Whether it is parents’ committees or municipalities or unions, all the groups are absolutely furious.”

“This reform is like buying a house where you are only allowed to visit the outside, but not the inside, where there are plenty of hidden defects, but you are obliged to buy it anyway,” added Liberal education critic Marwah Rizqy.

“There’s a limit to bulldozing people.”

Parti Québécois education critic Véronique Hivon accused the education minister of trying to pull a fast one on municipal leaders.

“The minister has insulted the mayors, he has insulted all the opposition members of this parliament with his way of doing things,” Hivon said.

But there were also questions Tuesday about how the new service centres will work now that the commissioners are gone.

Diane Beaudet, a former school commissioner in Hochelaga-Maisonneuve, said she was appalled at how Bill 40 was rammed through the National Assembly in the middle of the night.

Now that commissioners have been ousted, some parents are uncertain about who will respond to their needs, said Beaudet, a commissioner at the Commission scolaire de Montréal since 2014.

“I was available on (Facebook) messenger morning, noon and night,” she said.

“It wasn’t just parents who contacted me. I was contacted by community organizations dealing with vulnerable parents who needed help.”

Many parents in her community have bad memories of their time at school and are uncomfortable calling the principal, she said.

“We were local people who knew the issues,” she said.

“We could direct parents to the right place or answer questions. They have destabilized the system.”

Parents who have questions about their child’s school or their education should contact the principal’s office, said Alain Perron, a spokesperson for the CSDM.

Bill 40 is so complex and has so many amendments that school board lawyers are examining it with a fine-tooth comb so they can explain the changes to employees and teachers.

Under the new law, parents are permitted to enrol their child in a school in another service centre, if there’s space.

For instance, a parent living in Notre-Dame-de-Grâce could enrol their child in a school on the West Island if the school is not full. However, if the West Island school would need a spot for a local child the following year, the N.D.G. student would have to return to a school in that neighbourhood.

*Katherine Wilton and Marian Scott of the Montreal Gazette contributed to this report.*

*pauthier@postmedia.com*

*Twitter.com/philipauthier*



**François Legault**

# Québec pointe les villes du doigt

L'ajout d'un article controversé à la loi 40 serait dû à un manque de collaboration

**Le gouvernement Legault dit forcer la main aux municipalités en raison de leur manque de collaboration pour rendre disponibles des terrains destinés à la construction d'écoles.**

VINCENT LARIN  
Agence QMI

La ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, a justifié ainsi l'ajout de dernière minute d'un article controversé à la loi 40 sur la gouvernance scolaire adoptée sous bâillon samedi dernier.

Cet article oblige les municipalités à fournir gratuitement un de leurs terrains pour la construction ou l'agrandissement d'écoles deux ans, au maximum, après qu'une demande leur aura été adressée.

Cet ajout de dernière minute a soulevé l'ire de plusieurs représentants municipaux, y compris les maires de Montréal et Gatineau et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui affirment ne pas avoir consulté.

## OFFRES INADÉQUATES

« Je comprends la vice-présidente de l'UMQ [Suzanne Roy] qui dit qu'on n'a pas été consultés, mais ça, c'est faux, parce qu'on a fait du terrain », a répliqué la ministre Andrée Laforest en point de presse, hier, juste avant la période de questions à l'Assemblée nationale.

Elle affirme que les municipalités où

le gouvernement souhaitait construire de nouvelles écoles ont été consultées, mais que les seuls terrains offerts étaient inadéquats.

« Il y a des terrains qui étaient offerts parfois en zone agricole, en milieu humide, en zone inondable, c'était assez particulier, parfois même sur le bord des autoroutes, a-t-elle affirmé. Si on continuait comme ça, alors on n'aurait pas eu de nouvelles écoles. »

Pour appuyer ses propos, elle a déposé au salon Bleu une lettre adressée début janvier aux directeurs généraux de Montréal et de Gatineau les informant de l'intention du gouvernement d'exiger des villes qu'elles cèdent gratuitement des terrains pour la construction d'écoles.

Il n'y est toutefois pas précisé que Québec entend ajouter un article en ce sens dans son projet de loi.

## L'OPPOSITION FULMINE

Hier, les partis d'opposition avaient demandé au gouvernement de reculer sur la loi 40 devant la levée de boucliers provoquée par l'ajout de l'amendement controversé.

Le Parti libéral du Québec (PLQ) réclamait le retrait de certains passages de la loi qui n'ont pas pu être discutés lors de son adoption sous bâillon, dont celui sur la cession des terrains.

« La réforme Roberge, c'est comme l'achat d'une maison où on nous fait faire



PHOTO SIMON CLARK

**La ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, hier, au Salon bleu.**

une visite de l'extérieur, mais on vous interdit de faire une visite de l'intérieur, et il y a plein de vices cachés, mais on vous oblige quand même à faire une transaction », a déclaré la députée libérale Marwah Rizqy, en point de presse hier.

« Est-ce que ce gouvernement, après avoir "buldozé" et court-circuité les élus scolaires [et] les élus de l'Assemblée nationale, "buldozé" et court-circuité maintenant tous les élus municipaux du Québec ? C'est ce qui semble être sa voie », a dit la porte-parole du Parti québécois en matière d'éducation, Véronique Hivon.



# La guerre des éteignoirs

FRANCINE PELLETIER



**A**insi, le souhait de la défunte ADQ de mettre fin aux commissions scolaires — ce qui avait des allures de grand guignol, rappelons-nous, en 2007 — a finalement été exaucé. Au petit matin, vendredi dernier, 700 commissaires perdaient leur travail, comme par magie. Pouf! Disparus du jour au lendemain ainsi que les 70 commissions scolaires qui les dirigeaient. C'est un peu cruel, on s'entend, sans parler du quatrième bâillon qui a scellé ce tour de passe-passe à l'Assemblée nationale.

Sûr, un système vieux de près de 200 ans a besoin d'être revu et corrigé. Malgré sa vétusté, notons quand même qu'en 1846, au moment de leur création, les commissions scolaires illustrent « l'esprit de lumière », vu leur engagement envers une éducation de masse. Cette nouvelle bête bureaucratique, qui possède un pouvoir de taxation en plus, en indispose évidemment plus d'un. Au XIX<sup>e</sup> siècle, « l'État est le troisième acteur en éducation, après l'Église et la famille », explique l'historien Jean Bélanger. La résistance aux commissions scolaires est considérable et l'opposition à cette première expérience d'éducation populaire sera baptisée « guerre des éteignoirs ».

La lumière finira par avoir le dernier mot, un siècle plus tard, lors de la vaste réforme de l'éducation qui mènera à la commission Parent (1961-1966) et à la création du ministère de l'Éducation (1964). Le Québec de la Révolution tranquille voit d'un très bon œil les commissions scolaires qui, modernisées et étendues à l'ensemble du territoire, « répond[ent] à une volonté explicite de démocratiser le système d'éducation et à un urgent besoin de répondre à l'arrivée massive de la génération du baby-boom sur les bancs d'école ».

Curieusement, les commissions scolaires d'alors sont

prises pour les mêmes raisons qu'elles se voient abolies aujourd'hui. Dans les années 1960, on vante ce palier de gouvernement pour ses « gains d'efficacité », sa capacité de « démocratiser le système d'éducation » et de « redéfinir le rôle de l'État en matière d'éducation ». Aujourd'hui, on prétend que c'est plutôt l'abolition des dites commissions qui permettra d'atteindre ces mêmes objectifs. Cherchez l'erreur.

Qu'est-ce qui a changé en 50 ans sinon cette idée que l'éducation n'est plus un bien, un droit, mais un « service » qui doit être offert le plus rondement possible? « Il faut être efficace », disait le ministre Roberge à *Tout un matin* cette semaine, et « avoir le courage de changer les choses ».

Il faut dire que tant les libéraux que les péquistes ont jonglé avec l'idée de se défaire des commissions scolaires — l'idée saugrenue de Mario Dumont a quand même fait son petit bonhomme de chemin depuis 2007 —, mais sans que les uns ou les autres osent proposer l'abolition complète de ce palier gouvernemental. Fidèle à son *modus operandi*, ayant déjà aiguisé ses couteaux en matière de laïcité et d'immigration, jusqu'au Bonjour-*Hi* qui a failli passer à la trappe, la CAQ revient à la charge avec l'adoption à la vavite de la loi 40 sur la gouvernance scolaire. Il faut admirer le sang-froid, quand même, à moins qu'il s'agisse d'une espèce d'intoxication de lune de miel qui n'en finit plus. Se voir à ce point apprécié, sur Facebook et ailleurs, 16 mois après la dernière élection, doit bien finir par monter à la tête un brin.

Le parallèle entre cette réforme et celle, encore toute récente, en santé demeure d'ailleurs troublant. Même énorme machine qui ne cesse de décevoir. Mêmes professionnels exténués. Même public désabusé. Même manque de transparence et même concentration des pouvoirs dans les mains du ministre. Même faites-moi-confiance-je-sais-ce-qu'il-faut-faire. Même incapacité du public d'y voir clair. « On a l'impression d'être devant un immense fouillis », dit une porte-parole de Je protège mon école, Patricia Clermont.



Sans nier le besoin de remédier aux lacunes du système d'éducation, pense-t-on vraiment que la solution passe par le fait de mettre des professionnels à la porte au profit de parents et de représentants bénévoles ? N'est-ce pas là l'équivalent d'envoyer ses poubelles en Chine dans l'espoir de peut-être les recycler ? C'est de l'ordre des vœux pieux, en d'autres mots. Et cela ne tient pas suffisamment compte des limites d'une telle aventure : le manque de disponibilité de la majorité des parents, d'abord. Nous ne sommes plus à l'ère des dames patronnesses et des femmes à la maison. Et le manque de connaissances, ensuite, des nouveaux conseils d'établissement en ce qui concerne la gouvernance et même le milieu scolaire, dans bien des cas.

La loi 40 rappelle tout ce qui exaspère dans ce gouvernement : le manque de consultation, le besoin de cocher une case plutôt que de réfléchir plus avant, l'obsession du « service » au détriment des idées et le mépris de la fonction publique. Un autre « éteignoir », l'abolition des commissions scolaires ? Le temps le dira.

## ACTUALITÉS

# QUÉBEC BLÂME LES VILLES POUR DES TERRAINS INADÉQUATS

---

Le gouvernement Legault assure qu'il propose aux municipalités « un bon deal » en exigeant qu'elles cèdent gratuitement et sans compensation des terrains pour construire des écoles. Cette mesure du projet de loi 40 - adopté sous le bâillon le week-end dernier - était nécessaire puisque les villes proposaient aux commissions scolaires des terrains inadéquats en zone agricole ou en milieu humide, a affirmé Québec mardi. « Étant donné que les commissions scolaires et les municipalités ne se parlaient pas, que les terrains [offerts par certaines villes] étaient assez problématiques, on n'[avait] pas le choix », a affirmé la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest. « À la fin de son mandat, le maire [de Montréal] Denis Coderre avait [offert] à la [CSDM] des terrains en zone industrielle. C'était [sous] des lignes à haute tension. Est-ce qu'on veut construire des écoles secondaires dans des parcs industriels ? Non, on veut offrir le mieux à nos enfants », a également affirmé le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge. Le premier ministre François Legault a pour sa part confirmé mardi qu'il n'était pas question de donner une compensation aux villes, comme le demande l'Union des municipalités du Québec (UMQ). « Il y a une certaine urgence d'agir et on est très modérés dans notre [loi] », a-t-il dit.

— Hugo Pilon-Larose, La Presse

# ALERTE DÉCRETS



ACCUEIL    CATÉGORIES  
MESSAGES DU GOUV.  
INFO / ABONNEMENT  
INSCRIPTION

[Retour](#)

## Article du [mercredi 12 février 2020](#)



### LOI 40 : CESSIION DE TERRAINS

## L'opposition crie au scandale

Paru le [mercredi 12 février 2020](#) |  
Catégorie: [Éducation, Loisir & Sport LAG](#)

(LCP) Alors que l'opposition s'attardait la semaine dernière aux urgences qui débordent, c'est maintenant un amendement sur la cession gratuite de terrains municipaux pour la construction d'école qui retient son attention.

Le chef de l'opposition officielle réclame la suspension de cette mesure incluse à la dernière minute dans la nouvelle loi sur la gouvernance scolaire adoptée dans la nuit de vendredi à samedi.

« Les municipalités ont littéralement été prises en embuscade. Le premier ministre s'est donné le pouvoir, sans consultation, sans discussion et en plein milieu d'un bâillon, de forcer les municipalités à céder des terrains gratuitement », dénonce Pierre Arcand.

Le problème des terrains pour construire des écoles perdure depuis des années, lui signale François Legault. « Malheureusement, dans le passé, à chaque fois qu'on demandait des terrains aux municipalités, ça retardait la construction des écoles à un point tel qu'on se retrouve aujourd'hui avec un manque d'espace pour nos enfants », fait-il remarquer.

« Donc, ce qu'on a mis comme amendement dans le projet de loi, c'est qu'à l'avenir on va donner deux ans, deux ans pour s'entendre avec la municipalité sur le terrain. Je pense que c'est raisonnable », croit le premier ministre.

« C'était impossible de construire des écoles dû à la non-disponibilité des terrains dans les municipalités », affirme aussi la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest.

« On a dû discuter sur le terrain avec toutes les municipalités, les maires et les mairesses, pour savoir quels terrains étaient disponibles. Quand on apprend que des terrains disponibles sont en milieux humides, en zones inondables, en zones agricoles ou sur le bord des autoroutes, en tant que gouvernement, quand la priorité est l'éducation et la santé, nous devons, dans la période de deux ans, accélérer les constructions d'école pour nos jeunes. »

## **La facture aux citoyens?**

Le PLQ et le PQ craignent aussi l'impact de cette mesure sur le compte de taxes des citoyens. « Les villes pourraient même se voir obligées d'emprunter et refiler la facture à leurs citoyens », s'indigne la députée libérale Lise Thériault.



## ICI Ottawa-Gatineau

# Des commissions scolaires « prises de court » en Outaouais



Le logo de la Commission scolaire des Draveurs

PHOTO : RADIO-CANADA

### **Antoine Trépanier**

Publié hier à 8 h 29

La décision du gouvernement du Québec d'abolir les commissions scolaires et les fonctions de commissaire scolaire dès samedi dernier sème l'incertitude dans plusieurs futurs centres de services scolaires en Outaouais.

« Présentement, il y a encore des choses qui sont nébuleuses pour moi comme direction de la commission scolaire », confie la directrice générale de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO), Nadine Peterson.



La Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à Gatineau

PHOTO : RADIO-CANADA / CHRISTIAN MILETTE

Les commissions scolaires de la région croyaient avoir jusqu'à la fin du mois de février pour se préparer à la transition vers les nouveaux centres de services scolaires. Or, la décision du gouvernement de procéder à l'abolition sur-le-champ, samedi, sème la confusion.

Dans les bureaux des deux plus importantes commissions scolaires de l'Outaouais, soit celle des Portages-de-l'Outaouais et celle des Draveurs, l'incertitude règne chez bon nombre d'employés.

Certains s'inquiètent de la nouvelle vocation des centres de services scolaires, d'autres, d'une possible fusion avec les trois autres commissions scolaires francophones de l'Outaouais ou de compressions au sein des nouvelles entités.

« Tout le monde a des questionnements, là il reste à clarifier et à obtenir les bonnes informations. En fait, la nouvelle loi n'est même pas encore disponible pour que je puisse me l'approprier et la lire », soutient Mme Peterson.

*« On doit prendre acte de l'orientation gouvernementale. Il y a un bâillon, il y a une décision qui a été prise et on va vivre la transition. »*

— Nadine Peterson, directrice générale de la CSPO

Même son de cloche à la Commission scolaire des Draveurs (CSD), où la direction de l'établissement tente encore de comprendre l'étendue du projet de loi.



Siège social de la Commission scolaire des Draveurs, à Gatineau.

PHOTO : RADIO-CANADA / ANTOINE TREPANIER

En point de presse à Gatineau, le ministre responsable de l'Outaouais, Mathieu Lacombe, a plutôt déclaré que « le projet de loi est assez clair » et qu'il ignore qui s'inquiète de ces changements.



Mathieu Lacombe, ministre québécois de la Famille

PHOTO : RADIO-CANADA

« *Les citoyens ne m'arrêtent pas dans la rue pour me dire qu'ils sont dans l'incertitude face à la fin des commissions scolaires.* »

— *Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais*

« Vous savez, en Outaouais, il n'y a pas un directeur de commission scolaire qui a changé. Maintenant ce sont des directeurs de centres de services. Mis à part que les commissaires ne sont plus en fonction, c'est *business as usual* », a-t-il dit.

### À lire aussi :

- Réforme des commissions scolaires : Maxime Pedneaud-Jobin en colère contre Québec
- Réforme de l'éducation au Québec : place aux centres de services scolaires
- « Légalement, je n'existe plus » : les commissaires scolaires perdent leur emploi

Comme à la CSPO, la CSD a voulu d'emblée rassurer les parents et les élèves de la continuité dans l'offre de services.

« Si un parent appelle aujourd'hui à la Commission scolaire, dans les faits, il va encore avoir une réponse, il va encore y avoir un suivi. Nous, on s'assure de la qualité des services éducatifs, comme avant, peu importe la structure de gouvernance », explique le secrétaire général de l'établissement, Christian Laforest.

À la CSD, rien n'indique que l'établissement a changé de vocation. Les logos sont intacts, le nom demeure et les employés parlent toujours de la « commission scolaire ».

Quel sera le nom du centre de service? « On l'ignore », lâche candidement M. Laforest.

À la CSPO, Nadine Peterson parle d'une transition de plusieurs mois qui verra la Commission scolaire devenir le Centre de services scolaires Portage-de-l'Outaouais (CSSPO).





La directrice générale de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, Nadine Peterson

PHOTO : CSPO

Cette dernière l'admet, sa première journée au travail depuis l'adoption du bâillon aura été fort occupée. La priorité a été de tendre une branche d'olivier aux anciens commissaires scolaires, dont les fonctions ont été abolies tôt samedi matin, pour les rencontrer et les aider dans leur prise de décision. Jusqu'à ce qu'un conseil d'administration soit nommé, c'est elle qui aura le dernier mot.

### Des conseils d'administration d'ici juin

À la CSD, Christian Laforest abonde dans le même sens : le conseil des commissaires est prévu dans la mesure transitoire à titre "de comité-conseil" et assure que la direction générale veut poursuivre le travail avec ces anciens élus.

*« C'est la continuité des services, c'est de ça dont on s'assure aujourd'hui. C'est notre priorité. »*

— Christian Laforest, secrétaire général de ce qui était jusqu'à récemment la CSD

L'ancien président de la CSD Claude Beaulieu disait toutefois samedi que c'était « une journée très sombre pour l'éducation au Québec, c'est un net recul » et que cette nouvelle loi fera « un tort irréparable au réseau public d'éducation ».

Quelques heures après l'adoption du projet de loi, M. Beaulieu a écarté la possibilité de poursuivre l'aventure au sein des nouveaux centres de services.

Lundi, les dirigeants de ces centres se sont mis à l'oeuvre pour mettre en place la nouvelle structure. Selon nos informations, des fonctionnaires du ministère de l'Éducation du Québec se sont entretenus au téléphone avec les directeurs généraux des commissions scolaires pour leur indiquer la marche à suivre. Pour l'heure, l'approche préconisée par Québec est « étape par étape ».

À quand la nomination des membres des conseils d'administration? D'ici juin, disent les représentants de la CSPO et de la CSD.

Antoine Trépanier



# Tannés des bâillons? Essayez la proportionnelle

**JEAN-MARC  
SALVET**

CHRONIQUE

jmsalvet@lesoleil.com



**L**e ministre Jean-François Roberge vient-il de fournir quelques munitions aux partisans d'un scrutin proportionnel? Chose certaine, un tel mode d'élection pourrait constituer une forme de rempart pour éviter des passages en force comme celui survenu avec l'adoption du projet de gouvernance scolaire.

Certes, les partisans d'un scrutin proportionnel ne seront sans doute pas plus nombreux aujourd'hui qu'ils l'étaient le mois dernier. Malgré le tollé provenant de nombreux milieux de la société, cette dernière adoption aux forçeps n'entamera probablement pas la forte popularité dont jouit le gouvernement Legault — laquelle doit beaucoup à sa posture «nationaliste», un drapeau qu'il hisse chaque fois qu'il le peut.

Mais, au moins, que toutes les personnes qui en ont assez de ces méthodes d'adoption pratiquées par tous les gouvernements réalisent, elles, qu'un scrutin proportionnel en réduirait le nombre. Ne serait-ce et surtout parce que l'élection d'un gouvernement majoritaire serait moins fréquente.

## L'ADDITION DES VOIX

Si un scrutin proportionnel semblable à celui présenté l'automne dernier par la ministre Sonia LeBel avait été en place, le

gouvernement caquiste n'aurait pas pu faire adopter le projet de loi mammoth du ministre Roberge. Pas tel quel.

Car le gouvernement aurait été minoritaire et n'aurait donc pas décrété qu'il fallait passer au vote final. Il ne l'aurait pas fait parce qu'il aurait su qu'il n'aurait pas trouvé de majorité parlementaire au Salon bleu.

Mais alors, un gouvernement serait-il perpétuellement incapable d'agir? Pas du tout.

Devrait-il toujours s'entendre avec un ou deux partis d'opposition? S'il est minoritaire, oui, puisqu'il faut systématiquement, bien évidemment, obtenir une majorité des votes des députés pour adopter un projet de loi.

Prenons l'exemple de l'interdiction d'afficher un symbole de foi pour certaines catégories de représentants de l'État. Même dans la configuration de gouvernement minoritaire qu'aurait produit le projet de scrutin de la ministre LeBel (s'il avait été en vigueur), cet encadrement aurait tout de même été adopté grâce à l'addition des voix des députés péquistes.

Comme l'actuel gouvernement majoritaire l'a fait l'an dernier dans ce dossier, une hypothétique équipe gouvernementale minoritaire aurait même pu décréter un bâillon, puisqu'elle aurait su que la somme de ses

votes et de ceux des péquistes aurait permis son adoption.

Un scrutin proportionnel n'éliminerait pas les bâillons législatifs. Mais il rendrait cette procédure plus difficile à décréter. Il la rendrait plus rare. Elle nécessiterait l'approbation de certains élus de l'opposition. Voilà pourquoi on peut affirmer qu'un tel mode de scrutin en réduirait le nombre.

## AVANCER

Trop de proportionnalité entraîne des effets pervers. Tout est et tout sera affaire de dosage. Le projet de loi de la ministre Sonia LeBel peut encore d'ailleurs être amélioré d'ici son adoption.

Corriger les distorsions de notre système électoral afin que les choix exprimés par les électeurs soient représentés plus fidèlement à l'Assemblée nationale est un objectif suffisamment valable en soi pour continuer d'avancer.

Fatigués des bâillons législatifs à répétition? Si c'est votre cas, l'abus de cette procédure d'autorité constitue assurément un argument supplémentaire en faveur de la proportionnelle.



# Quebec knew about issues at religious schools, trial hears

## Education didn't meet provincial standards

MORGAN LOWRIE

The Quebec government knew for decades that children in a Hasidic Jewish community north of Montreal were not receiving a legal secular education, a witness said Monday at a trial centring on a couple's claim they were deprived of a proper education.

Maryse Malenfant, who oversaw private education conformity for the Quebec education ministry, confirmed that she became aware in 2005 that none of the boys attending religious schools in the ultra-orthodox Tash community in Boisbriand were being schooled according to provincial norms.

She said the situation had existed for several years, but legislation in place at the time gave the province limited powers to investigate.

For example, inspectors could not act without knowing the school's exact address, she said.

Superior Court Justice Martin Castonguay asked Malenfant whether the ministry was aware "that there were children not in school" between 2002 and 2005. "We knew there were children not being sent to school, but we didn't know where they were," she replied.

She said the ministry eventually visited the boys' school in 2009 after receiving a complaint.

The case was initiated by a former Hasidic couple, Yochonon Lowen and Clara Wasserstein. They are seeking a judgment against the province and several Boisbriand Hasidic schools declaring they violated provincial education laws.

Under questioning by the couple's lawyer, Bruce Johnston, Malenfant also acknowledged the existence of a 1995 report suggesting authorities knew the insular Hasidic community had been operating illegal religious schools or not educating children to provincial standards since 1980.

The report, which discussed the application for a permit for a Hasidic girls' school, acknowledged the department had been working to "regularize" the educational situation of the children in the community since the school opened.

The permit application, the report read, was an attempt to "correct the situation of illegality it has found itself in since its opening in 1980," it read, adding that "nothing has changed" for elementary and high school boys, who received mainly religious educations.

In court documents, Lowen and Wasserstein claim they received almost no secular education when they attended Tash religious schools in the 1980s and early 1990s. They say that due to a lack of education and language skills, they have struggled to find jobs and integrate into Quebec society since leaving the community in 2010.

Lawyers for the province and the Hasidic community acknowledged on Monday there were problems in the past, but said they've been addressed through a combination of recent legislation and home-schooling agreements between the communities and the school boards.

On Tuesday, the head of home-schooling for the provincial Education Department told the court that some 830 Tash children in Boisbriand have been registered as home-schoolers through the Wilfrid Laurier School Board.

Since the arrangement with the community began in 2018, Caroline Kelly said, the board has hired three full-time counsellors. They work with other staff who provide resources and educational plans to families and meet with each family at least once a year.

On Monday, a youth protection agency employee testified that an educational assessment of 320 boys in the community launched in 2014 found that 280 were "educationally compromised," with most of the Yiddish-speaking youth unable to write or communicate in English or French.

*The Canadian Press*



# La loi 40 à l'ordre du jour du caucus des grandes villes

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

**SHERBROOKE — La loi 40 sera à l'ordre du jour du caucus des grandes villes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Montréal, ce jeudi. Le maire de Sherbrooke, Steve Lussier, est tout aussi mécontent que ses collègues que les centres de services scolaires puissent désormais exiger la cession de bâtiments ou de terrains municipaux.**

« Comme toutes les autres municipalités, on est resté surpris de cette nouvelle-là, qui est arrivée à la toute dernière minute en plus. Au niveau de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), je serai jeudi au caucus des grandes villes à Montréal. Il y a un point à l'ordre du jour qui portera sur ce changement-là », a commenté le maire Lussier, en marge d'un point de presse au Cégep de Sherbrooke.

Il assure que des représentations seront faites auprès des députés de la région. Lundi, l'UMQ a dénoncé publiquement cette disposition de la loi, qui ne comprend pas de compensation financière. En entrevue lundi, la conseillère municipale Chantal L'Espérance — et élue scolaire pendant près de 25 ans — dit être tombée à la renverse en apprenant cette nouvelle.

Que répond la députée caquiste de Saint-François, Geneviève

Hébert, face à la grogne du monde municipal?

« C'est une disposition qu'il y avait déjà dans la loi (...). Ça s'appliquait déjà, on vient la mettre dans le temps. On donne un temps limite pour prendre des ententes entre la Ville et le centre de services. Présentement, il y a des dossiers où ça n'avance pas parce qu'il n'y a pas d'entente, donc on ne peut pas faire des agrandissements d'écoles ou bâtir de nouvelles écoles, et c'est urgent. C'est pour ça. C'était déjà dans la loi. Il n'y a jamais eu de problème à Sherbrooke ou dans les petites municipalités, ce sont peut-être des enjeux que l'on retrouve davantage dans les grandes municipalités ou dans les grandes métropoles. »

Si des ententes tardaient à venir entre une Ville et le centre de services pour un terrain ou un bâtiment, les centres de services pourraient exiger le terrain ou le bâtiment. « On vient le délimiter dans le temps, on leur donne deux ans pour avoir une entente. »

La loi 40, adopté sous bâillon dans la nuit de samedi, transforme les commissions scolaires en centres de service, en abolissant les conseils des commissaires et, par le fait même, les élections scolaires. Ces instances seront remplacées par des conseils d'administration, qui devraient entrer en fonction d'ici juillet 2020. Selon les amendements du projet de loi, ces conseils verraient le jour

au plus tard le 15 juin prochain. Ils seront composés de parents, d'employés et de représentants de la communauté.

Par ailleurs, l'organisme Solidarité populaire Estrie (SPE) a invité le gouvernement Legault à « faire preuve de plus de respect et de moins d'arrogance envers les institutions parlementaires et des processus démocratiques » mardi, dans un communiqué. L'organisme a du même coup dénoncé « l'intégralité du projet de loi 40 », faisant valoir qu'il ne serait pas bénéfique aux élèves, les enseignants, les finances publiques et la représentativité démocratique.



# Bâillon : la lune de miel bientôt finie ?

**PIERRE  
JURY**

[pjury@ledroit.com](mailto:pjury@ledroit.com)



Le gouvernement de la Coalition avenir Québec commence à montrer des failles. Il leur faudra colmater ces brèches avant que s'ajoutent d'autres erreurs. L'étonnante lune de miel de la CAQ, qui se poursuit depuis son élection à l'automne 2018, risque bien de s'achever sur une baisse de popularité. Il n'en tient qu'au leader François Legault d'imprimer une nouvelle direction à ses troupes.

Pour le moment, rien de tout cela ne transparaît. Au contraire. Dans la nuit de vendredi à samedi, il a adopté le projet de loi 40 sur la gouvernance scolaire, mettant fin aux commissions scolaires de langue française au Québec. Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, les a transformées en simples « centres de services » qui seront vraisemblablement inféodés aux diktats du ministère de l'Éducation. C'est pourquoi il s'est fait accuser de ressembler à Gaëtan Barrette, l'ex-ministre de la Santé sous les libéraux, qui a tout réformé le secteur de la santé en trois projets de loi.

Mais un amendement déposé très tardivement, en pleine nuit, alors que le gouvernement imposait le bâillon pour faire adopter son projet de loi précipitamment, voilà qui est un peu fort.

Le ministre a beau dire qu'il avait envoyé des signaux aux municipalités, elles ont à peu près toutes estimé qu'on les forçait à avaler une grosse gorgée qu'elles ne digèrent pas. Le nœud de cette histoire, c'est que les municipalités devront fournir aux centres de services des terrains gratuitement pour que le ministère y construise des écoles. Mais nous donnons aux villes deux ans pour qu'elles s'entendent avec le ministère ! Ça me semble un bon « deal » !, a dit le premier ministre Legault.

Il n'a toutefois pas pensé que le ministère de l'Éducation pourrait laisser traîner en longueur les négociations, étant assuré qu'au bout du compte, il aura la main haute sur le terrain convoité.

Ce n'est pas vrai non plus que l'octroi de terrains pour des établissements scolaires mènera nécessairement à une plus grande richesse foncière. Cela vaut dans les nouveaux quartiers, où de nouvelles populations seront intéressées par l'attrait d'une nouvelle école, mais pas pour les secteurs déjà matures où il n'y a que bien peu de place pour de nouvelles maisons.

Certes, les villes n'ont peut-être pas été les meilleures partenaires du milieu de l'éducation. Mais elles ne méritaient pas d'être traitées si

cavalièrement. Un meilleur climat peut, et doit prévaloir.

Comme dans la réforme du Programme de l'expérience québécoise, mal engagée par le ministre de l'Immigration Simon Jolin-Barrette, nous sommes ici devant une autre législation mal pensée, mal consultée, mal vendue. Mais si M. Jolin-Barrette a eu le message de M. Legault de retourner à sa planche à dessin, ce n'est pas le cas de M. Roberge. Il a plutôt été applaudi par le premier ministre.

Le co-leader de Québec solidaire, Gabriel Nadeau-Dubois, avait raison de dire que la CAQ considère les délibérations des parlementaires comme une perte de temps, voire un obstacle à son action gouvernementale. La CAQ a estimé qu'elle avait assez perdu de temps avec son projet de loi 40 et s'est servie du calendrier des élections scolaires, prévues à l'automne, pour forcer le règlement par bâillon. C'est malhabile de sa part.

Maintenant, la Coalition avenir Québec en paiera-t-elle le prix ? François Legault est certainement assuré que non. M. Roberge pavoise aussi. Ils risquent bien de changer d'idée dans quelques mois, quand l'opinion publique montrera que la lune de miel est terminée.



# Bill 40 reactions Municipal land and school service centres

Union of Quebec Municipalities

denounces disguised land expropriation

Record Staff

The Union of Quebec Municipalities (UMQ) has voiced its opposition to the tabling of Bill 40, An Act to amend mainly the Education Act with regard to school organization and governance, which directly affects the tax field of municipalities and constitutes a disguised expropriation.

Calling for an open dialogue based on respect for the division of powers between Quebec and local governments, the UMQ considers the provision that would force municipalities to cede land to new school service centres without compensation unacceptable.

According to the UMQ, the Government of Quebec's approach is unacceptable, both in the way the expropriation amendment was added to the bill *in catimini* (discreetly) without prior discussion with the municipalities, and in the powers that the Minister of Education and Higher Education has granted himself to force municipalities to transfer land to school service centres free of charge.

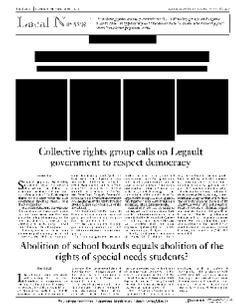
"Minister Jean-François Roberge must explain to citizens why, as a result of his decision, they will now have to assume the financing of land for school construction through their municipal tax account," commented Suzanne Roy, acting president of the UMQ and mayor of Sainte-Julie in a re-

cent press release.

The UMQ also maintains that the Government of Québec gives unelected managers the power to intervene in the fiscal field of municipalities, where the latter will ultimately have to assume the debt and be accountable to the population for their actions.

"It's simple. By not respecting everyone's responsibilities, the Government of Quebec is assuming powers without consulting the municipal community, which will ultimately have to turn to taxpayers. We are obviously willing to work together to find the properties best suited to accommodate a school, but it is not true that they will have to be sold without compensation and end up on municipal tax bills. Rather than having this decision imposed upon them, the municipalities would have liked to have had an open dialogue. This must be done while respecting the division of responsibilities between the government and the municipalities. Education remains the full responsibility of the Government of Québec," Roy concluded.

For 100 years now, the UMQ has been bringing together local governments from all regions of Quebec. Its mission is to provide strong leadership for autonomous and effective local government. It mobilizes municipal expertise, supports its members in the exercise of their skills and promotes municipal democracy.



# Abolition of school boards equals abolition of the rights of special needs students?

Record Staff

**L**ike all organizations concerned with ensuring that the rights of students with disabilities or learning or adjustment difficulties are recognized, the Fédération québécoise de l'autisme is shocked that Bill 40 was passed without any amendments to ensure effective representation of these students. The disappearance of the school boards is tantamount to the disappearance of the "voice" of exceptional students.

The Legault government has completely ignored the requests made by many organizations. Parents of students with special education needs

who had a reserved seat on the boards of the new service centres will no longer be able to count on that seat. The link that existed between the SEAC (Special Education Advisory Committee) and the main governance body has been permanently severed.

After the Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse concluded in 2018 that violations of the equality rights of students with ADHD were still present, it is now their representatives who are losing the opportunity to defend their rights and assert their needs. They no longer have a place in the decision-making process.



## Réforme scolaire : la transition suscite de l'inquiétude sur la Côte-Nord



Ginette Côté, ex-présidente de la Commission scolaire de l'Estuaire, et Alain Ouellet, directeur général de la Commission scolaire de l'Estuaire.  
PHOTO : RADIO-CANADA / MARLÈNE JOSEPH-BLAIS

### Radio-Canada

C'est sur fond d'inquiétude et de déception que la Commission scolaire de l'Estuaire prépare sa transition, forcée par la réforme du gouvernement.

La Loi sur la gouvernance scolaire adoptée sous bâillon samedi abolit les commissions scolaires au Québec qui seront transformées en Centre de services.

Après s'être battus contre cette nouvelle loi, les représentants de la Commission scolaire de l'Estuaire annoncent qu'ils assureront la transition avec transparence. Ils affirment toutefois qu'ils n'ont pas toutes les réponses aux questions liées à cette nouvelle structure.

L'ex-présidente de la Commission scolaire de l'Estuaire, Ginette Côté, estime que le gouvernement caquiste a manqué de respect au milieu scolaire.

*Dans toute ma carrière politique, j'en ai connu des ministres de l'éducation, et c'est [Jean-François Roberge] le pire que j'ai rencontré.*

- Ginette Côté, ex-présidente, Commission scolaire de l'Estuaire

### *Une période d'incertitudes anticipée*

Voyant le projet de loi 40 se concrétiser malgré l'opposition, le directeur général de la Commission scolaire de l'Estuaire, Alain Ouellet, a décidé d'annoncer sa retraite avant que la nouvelle loi soit en vigueur.

*Stratégiquement, l'annonce de ma retraite, je voulais m'assurer que ma succession à la commission scolaire, ce soit le conseil des commissaires actuel qui le décide. Ils connaissent nos enjeux et nos valeurs.*

- Alain Ouellet, directeur général, Commission scolaire de l'Estuaire

### *Des questions en suspens*

La présidente du Syndicat de l'enseignement de la région du Fer, Monica Chiasson estime que le gouvernement manque de respect envers les enseignants nord-côtiers.

La Fédération des syndicats de l'enseignement fera une analyse complète de la loi au cours des prochains jours. Pour le moment, Monica Chiasson estime qu'il reste encore beaucoup de questions sans réponse.

*L'organisation scolaire qui doit nous être présentée au plus tard le premier mai, comment on va faire ça?*

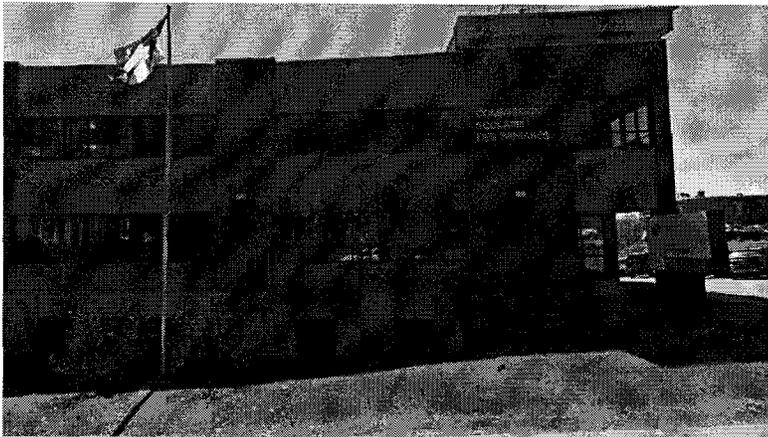
- Monica Chiasson, présidente, Syndicat de l'enseignement de la région du Fer

Selon la loi maintenant les parents vont pouvoir choisir les écoles de leurs enfants. Donc comment on va pouvoir prévoir les besoins, comment on va pouvoir les services à donner pour les élèves? On constate que dans cette loi-là il n'y a rien qui parle de la réussite pour les élèves, s'inquiète-t-elle.

*Avec les informations de Marlène Joseph-Blais*

# **Transformation en centre de service: la commission scolaire des Samares promet une transition réussie**

C. Vallières



**Suite à l'adoption du projet de loi 40 amenant l'élimination des commissions scolaires, la Commission scolaire des Samares s'engage à déployer la transformation en centre de service avec diligence. La période de transition prévue par la loi servira à préparer une transition réussie vers le nouveau mode de gouvernance dans lequel il y aura un conseil d'administration composé de parents, de membres du personnel et de représentants de la communauté.**

Les villes du Québec ne digèrent d'ailleurs pas que le gouvernement Legault les force à céder gratuitement et sans compensation des immeubles et des terrains aux nouveaux centres de services scolaires pour qu'ils construisent et agrandissent des écoles. Les villes réclament des compensations.

Nous attendons une réaction de la part de la Ville de Joliette pour voir ce qu'il en est ici.

## Adoption sous bâillon du projet de loi 40, les réactions de Céline Lefrançois

Denis Levesque



Madame Lefrançois au côté du député Pascal Bérubé et de la députée Krtistina Michaud lors de la soirée du 50e de la Polyvalente de Matane.

**L'adoption sous bâillon du projet de la loi 40 du gouvernement Legault vendredi dernier représente une grande perte pour la démocratie et l'ensemble des décideurs régionaux et pour la réussite scolaire des jeunes de la Matanie et de la Vallée de la Matapédia selon l'ex-présidente de la Commission scolaire des Monts-et-Marées, Céline Lefrançois.**

Cette décision a été radicale avec une fin de non-recevoir des doléances des commissaires de sept commissions scolaires de l'est et de l'ensemble du Québec. Ce projet de loi diminuera le pouvoir décisionnel des milieux scolaires en région selon elle et ne tient pas la route.

## Nouvelle gouvernance à la CSBF

Hugues Laroche



L'ex-présidente de la CSBF, Paulette S. Rancourt. Photo:

Arsenal Média

**La direction générale de la Commission scolaire des Bois-Francis a entrepris la transition vers la mise en place du nouveau centre de services scolaires.**

C'est en juin prochain que doit être constitué le conseil d'administration de cette nouvelle entité créée par l'adoption de la loi 40.

Celle-ci a notamment aboli les postes de commissaires scolaires.

Le directeur général Alain Desruisseaux a souligné que toute l'organisation est tournée vers ses 14 000 élèves.

On a tenu à saluer l'engagement des commissaires dont le mandat s'est terminé samedi.

À elle seule, l'ex-présidente Paulette S. Rancourt comptait plus de 40 ans à titre d'élue scolaire.

## Projet de loi 40 : les commissions scolaires en mode transition



Le centre administratif de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy est situé à Trois-Rivières. PHOTO : RADIO-CANADA

### Radio-Canada

La direction de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy est en rencontre aujourd'hui pour planifier la transition, à la suite de l'adoption sous bâillon du projet de loi 40 sur la gouvernance scolaire. Ce sont les fonctionnaires qui doivent maintenant assurer les fonctions des commissaires jusqu'au mois de juin.

À ce moment, la nouvelle structure devra être en place pour la nouvelle année scolaire. La transition inquiète plusieurs commissaires scolaires dans la province.

Mais l'ancien vice-président de la commission scolaire du Chemin-du-Roy, Patrick Charlebois, estime qu'il est plus constructif de regarder vers l'avant et de rassurer les parents.

L'important, c'est de s'assurer que ça fonctionne bien pour les enfants. Il ne faut pas que les enfants ou les parents, surtout les parents, soient inquiets de la nouvelle gouvernance qui va être mise en place, dit-il.

Il affirme que le directeur général, Luc Galvani, est bien en contrôle du dossier pour assurer la transition.

L'adoption du projet de loi 40 suscite aussi de la déception dans le monde municipal.

*Avec les informations de Pascales Langlois*

## Projet de loi 40

# « Cette réaction est franchement décevante »

**YANNICK BOURSIER**  
yboursier@inmedias.ca

**L**a décision de la MRC de Papineau de ne pas se prononcer sur le projet de loi 40 et de retourner le dossier aux municipalités a déçu le commissaire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, Sylvain Tremblay.

Affirmant s'exprimer en son nom, ce dernier a profité de la période de paroles aux commissaires avant le conseil de la CSCV la semaine dernière pour déplorer « la petite politique » de certains maires, selon lui.

« Cette réaction est franchement décevante, a-t-il commenté. Elle démontre un grand manque de réalité régional. Elle demande également un manque flagrant de compréhension des enjeux entourant le projet de loi qui est pourtant à l'avant-plan dans les médias depuis plusieurs mois.

Le commissaire ne comprend pas pourquoi certains maires ont affirmé vouloir avoir plus d'information de Québec sur le projet de loi. « Que le commun des mortels ne soit pas au courant de ces enjeux-là, c'est une chose. Mais que des élus, des maires par surcroît, ne soient pas à jour sur des questions nationales ou provinciales qui pourraient avoir un impact sur leur région, c'est très très inquiétant. »

« Je déplore également que ces maires ne soutiennent pas le maintien d'un autre palier démocratique que sont les élus scolaires. Lorsque des politiciens, élus démocratiquement, ne font rien contre l'abolition d'un autre palier d'élu, je me dis que notre démocratie est malade. »  
Sylvain Tremblay croit que certains maires auraient souhaité que la MRC se prononce, mais qu'ils n'ont pas parlé assez. « Je me doute que certains maires étaient prêts à nous appuyer, mais ils se sont faits très discrets. Dans l'ensemble, on

peut sentir le manque d'enthousiasme parmi ce groupe. »

« Personnellement, ça ne m'empêchera pas d'appuyer les initiatives de la MRC de Papineau s'ils en font la demande. C'est une région que j'apprécie et je ne veux pas m'abaisser au niveau des maires de la MRC et faire de la petite politique », a-t-il conclu.

## MRC

Présent pour appuyer le projet d'école alternative, le maire de Montpellier, Stéphane Séguin, a assisté en personne à ce commentaire. Même s'il n'a pas voulu trop commenter après, laissant le préfet répondre pour la MRC, il s'est dit surpris de cette sortie.

« On a eu la facette de la commission scolaire. On va regarder la facette du côté gouvernemental. Quand on analyse une question comme ça, il faut l'analyser au complet, pas juste à moitié. »  
Ce dernier a invité la commission scolaire à venir rencontrer les municipalités pour parler de la situation.

Pour sa part, le préfet de la MRC, Benoît Lauzon, estime que cette décision est plus de compétence des municipalités que de la MRC et c'est pourquoi le conseil des maires a pris la décision de retourner la question à chaque conseil municipal.

« On est d'avis que ça appartient aux municipalités locales. Les conseils municipaux de chacune des municipalités, ce sont eux qui sont élus et non pas les gens qui siègent à la MRC. La MRC de Papineau est un organisme qui est là pour supporter les municipalités locales. Les écoles sont dans les municipalités. »

Il affirme aussi que c'est une minorité de maires qui ont demandé plus d'informations sur le projet de loi et que ce sera à ces maires et leur conseil municipal de faire le suivi pour l'obtenir. 



## Modifications au projet de loi n°40 proposées par le ministre de l'Éducation

# Diane Nault ne voit rien de positif dans la réforme des commissions scolaires

**HÉLÈNE DESGRANGES**  
redaction@inmedias.ca

**L**es commissions scolaires deviendront dès le 29 février prochain des centres de services. L'Info a demandé à Diane Nault, présidente du conseil des commissaires à la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais (CSHBO), son opinion sur le sujet.

### QUELS IMPACTS POSITIFS ENTREVOYEZ-VOUS OU SOUHAITEZ-VOUS VOIR SE MANIFESTER À LA SUITE DE LA RÉCENTE MODIFICATION DU PROJET DE LOI N°40?

Je ne vois aucun impact positif. Ce n'est pas en diminuant le nombre de centres de services que cela sera mieux. Cela veut dire que pour l'avenir, il y aura une régionalisation des services. Je ne vois pas comment cela peut aider à la réussite de nos élèves.

### DANS VOTRE MILIEU, QUELLES SONT VOS PLUS GRANDES CRAINTES FACE À LA MODIFICATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN CENTRES DE SERVICE?

Les services de proximité perdus. Un conseil d'administration signifie une uniformisation administrative néfaste et une perte de pouvoir pour les régions. En plus, le ministre se donne le pouvoir de fermer les services.

### LE PREMIER AMENDEMENT DÉPOSÉ EN COMMISSION PARLEMENTAIRE PRÉVOIT LA CRÉATION DE CINQ DISTRICTS SUR LE TERRITOIRE DE CHAQUE CENTRE DE SERVICES FRANCOPHONE. CES DISTRICTS, REPRÉSENTÉS PAR UN ADMINISTRATEUR-PARENT, PERMETTANT D'ASSURER UNE REPRÉSENTATION ÉQUITABLE DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS AU SEIN DES CENTRES DE SERVICES (EN

### EMPECHANT, PAR EXEMPLE, QUE LES ADMINISTRATEURS D'UN CENTRE DE SERVICES NE PROVIENNENT TOUS D'UNE MÊME VILLE-CENTRE) EST-IL UN CHANGEMENT À LA LOI QUI VOUS RASSURE ET POURQUOI?

Présentement, nous avons 11 circonscriptions pour 11 élus. Imaginez un grand territoire comme la CSHBO avec seulement cinq personnes pour la représenter, c'est négliger l'équité dans les représentations.

### CROYEZ-VOUS QU'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PUISSE REMPLACER TOUTES LES REPRÉSENTATIONS QUE LES ÉLUS FONT EN PLUS DE SON TRAVAIL?

Les élus s'assurent de la répartition équitable des ressources et liens avec la communauté et écoles. Ils prennent des décisions toujours pour le bien de l'élève dans des situations particulières.

### LE DEUXIÈME AMENDEMENT PRÉVOIT LA TENUE DE RENCONTRES SEMI-ANNUELLES OBLIGATOIRES ENTRE LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE CENTRES DE SERVICES ET CEUX DES INSTANCES MUNICIPALES AINSI QUE LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC). COMMENT CROYEZ-VOUS QUE CES RENCONTRES PRÉVUES POUR RENFORCER LES LIENS ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DU MILIEU SCOLAIRE ET MUNICIPAL SERONT BÉNÉFIQUES POUR LES ÉLÈVES ET L'ENSEMBLE DE LA POPULATION?

Les rencontres semi-annuelles obligatoires entre les directeurs généraux et les instances municipales et régionales c'est une bonne chose. Les municipalités et les commissions scolaires vont pouvoir discuter plus facilement de partenariat et aussi de ce qui est le mieux pour l'élève et c'est ce qui doit être primordial, car souvent les informations de ce qui se fait et peut se faire dans

les deux instances ne se rendent pas.

### DANS VOTRE RÉGION, QUELS TYPES DE PROJETS COMMUNS OU COLLABORATIONS PENSEZ-VOUS QU'IL SERAIT BON D'ÉTABLIR ENTRE LES INSTANCES SCOLAIRES ET MUNICIPALES ET QUI POURRAIENT SERVIR AUTANT AUX ÉLÈVES QU'À LA POPULATION?

Déjà, il y a beaucoup de partenariat qui se fait entre les municipalités. Exemple: bibliothèque, patinoire, terrains de jeux, piscine, terrains de soccer et tennis, des prêts de locaux autant pour les garderies et les personnes âgées. Certaines municipalités n'ont pas de salle à elles pour leurs rencontres. Alors, tout se fait dans nos écoles. Les commissions scolaires sont toujours ouvertes à de nouvelles idées. La loi 40 n'apporte rien de plus à la réussite de nos élèves. ?



ÉCOLES HASSIDIQUES ILLÉGALES

# Québec savait, dit une fonctionnaire

La Presse canadienne

**MONTREAL — Une fonctionnaire qui supervisait la conformité de l'enseignement privé au ministère de l'Éducation a déclaré au tribunal mardi que le gouvernement savait depuis des dizaines d'années que des enfants juifs hassidiques ne recevaient pas l'éducation laïque exigée par la Loi sur l'instruction publique.**

Yochonon Lowen et Clara Wasserstein demandent à la Cour supérieure un jugement déclaratoire contre le gouvernement du Québec, qu'ils accusent de ne pas leur avoir assuré une éducation adéquate, comme le prévoit la loi. Le couple, qui a quitté la communauté ultra-orthodoxe Tash en 2010, soutient qu'il n'a reçu pratiquement aucune instruction laïque alors qu'il fréquentait l'école religieuse privée dirigée par cette

communauté hassidique à Boisbriand, au nord de Montréal.

Maryse Malenfant a confirmé mardi devant le tribunal qu'elle avait pris conscience dès 2005 qu'aucun des garçons fréquentant les écoles religieuses de la communauté Tash n'était scolarisé selon les normes du ministère. Elle soutient que cette situation persistait déjà depuis plusieurs années, mais que la législation en vigueur à l'époque donnait au gouvernement du Québec des pouvoirs limités pour enquêter sur ces cas.

Interrogée par l'avocat du couple, Mme Malenfant a reconnu l'existence d'un rapport de 1995 suggérant que les autorités savaient que la communauté hassidique dirigeait depuis 1980 des écoles religieuses illégales - ou qu'elle n'éduquait pas ses enfants conformément à la loi.

Lundi, les avocats du gouvernement et ceux de la communauté Tash ont fait valoir que ces problèmes avaient été depuis résolus,

grâce à des modifications apportées en 2017 à la Loi sur l'instruction publique et à des ententes sur l'enseignement à la maison conclues entre les communautés juives et les commissions scolaires.

Le projet de loi 144, adopté en 2017, a conféré au gouvernement de plus larges pouvoirs pour imposer la fréquentation scolaire obligatoire; il a aussi obligé les autorités à créer un ensemble de normes pour l'enseignement à la maison. Cette loi a été modifiée par le gouvernement caquiste l'année dernière pour renforcer les mesures visant à garantir la conformité et obliger les élèves à passer les examens du ministère.



III JUSTICE

# Des fonctionnaires de l'Éducation dépourvus de moyens pour intervenir

Québec savait depuis des décennies que les enfants hassidiques de Boisbriand ne suivaient pas les programmes

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

**Maryse Malenfant, adjointe à la direction de l'enseignement privé du ministère de l'Éducation jusqu'en 2017, a reconnu l'existence d'un rapport ministériel de 1995 indiquant que la communauté gérait des écoles religieuses illégales depuis 1980**

À partir de quand de la nonchalance devient-elle de la négligence ? La question s'est posée mardi au palais de justice de Montréal, au deuxième jour des audiences devant la Cour supérieure, dans le cadre de la poursuite intentée contre Québec pour défaut d'éducation par un couple d'anciens juifs orthodoxes de la communauté Tash de Boisbriand.

Maryse Malenfant, adjointe à la direction de l'enseignement privé du ministère de l'Éducation jusqu'en 2017, a admis que le gouvernement savait depuis des années et même des décennies que les rejetons de cette communauté du nord de Montréal ne recevaient pas l'instruction de base exigée légalement pour tous les enfants du Québec.

Yochonon Lowen et Clara Wasserstein, maintenant dans la quarantaine, soutiennent que l'État ne les a pas protégés en ne leur assurant pas l'accès à une éducation adéquate, comme l'exige la Loi sur l'instruction. Ils ont fréquenté les centres de formation religieuse de leur ancienne communauté dans les années 1980 et 1990.

À leur sortie de l'école, ils accusaient de fortes lacunes dans les matières de base. Le couple veut que Québec encadre mieux dorénavant les programmes

enseignés dans les écoles religieuses privées comme pour les enfants scolarisés à la maison.

L'ancienne fonctionnaire Maryse Malenfant a témoigné pendant la matinée pour exposer la chronologie des interventions et suivis de son bureau auprès du groupe Tash. Elle a elle-même pris conscience des lacunes de formation en 2005 en constatant qu'aucun élève masculin de la communauté ne suivait un programme du ministère. Elle a aussi reconnu l'existence d'un rapport ministériel de 1995 indiquant que la communauté gérait des écoles religieuses illégales depuis 1980.

Les membres du groupe Tash sont arrivés au Québec de Hongrie en 1951 et à Boisbriand en 1963. La communauté compte maintenant plus de 250 familles.

M<sup>me</sup> Malenfant a expliqué que son ministère avait à l'époque peu de moyens pour intervenir. Elle a présenté des événements précis du tournant de la dernière décennie avec une plainte reçue en 2009, des visites d'inspecteurs gouvernementaux et des demandes d'interventions auprès des procureurs du gouvernement.

Les dates des suivis sautaient d'une étape à l'autre (20 janvier 2010, 8 décembre 2010, 25 octobre 2011...) quand



le juge Martin Castonguay a interrompu le témoignage pour soulever lui-même la réflexion de fond.

« Ca prend à peu près un an à chaque fois ! Ce ne sont pas des reproches à vous, M<sup>me</sup> Malenfant, a-t-il dit. Des fois, l'État, c'est long. Je dépends du ministère de la Justice. J'en sais quelque chose. »

### **Québec se défend**

Les avocats du gouvernement et de la communauté font valoir que la situation a changé avec la loi 144, adoptée en 2017. Elle balise l'enseignement à la maison que doivent dispenser les communautés religieuses sous la supervision des commissions scolaires.

Le ministère évalue que 830 enfants de Tash sont scolarisés à la maison depuis 2018 sous la supervision d'experts de la commission scolaire Sir Wilfrid Laurier. Des centaines d'autres enfants juifs orthodoxes dépendent de la commission scolaire English-Montréal.

Le gouvernement caquiste a renforcé certains contrôles légaux en 2019 pour obliger les élèves à subir des contrôles périodiques et passer les examens nationaux. Le ministère de l'Éducation a annoncé il y a tout juste un an une « lutte contre les écoles illégales ».

Cette situation a été exposée en après-midi mardi par Caroline Kelly, nouvelle directrice de l'enseignement à la maison du ministère de l'Éducation. Elle a déposé des rapports récents montrant que la majorité des évaluations semblent conformes aux exigences ministérielles.

« Pour un plus petit nombre, il y a des défauts à corriger a-t-elle dit. Il faut du temps pour bien appliquer les nouvelles règles. Tout le monde doit se les approprier. »

## Quebec officials knew Hasidic schools were not meeting standards, trial hears

MORGAN LOWRIE MONTREAL

The Quebec government knew for decades that children in a Hasidic Jewish community north of Montreal were not receiving a legal secular education, a witness said Monday at a trial centring on a couple's claim they were deprived of a proper education.

Maryse Malenfant, who oversaw private education conformity for the Quebec education ministry, confirmed that she became aware in 2005 that none of the boys attending religious schools in the ultra-orthodox Tash community in Boisbriand were being schooled according to provincial norms. She said the situation had existed for several years, but legislation in place at the time gave the province limited powers to investigate.

Superior Court Justice Martin Castonguay asked Ms. Malenfant whether the ministry was aware "that there were children not in school" between 2002 and 2005. "We knew there were children not being sent to school, but we didn't know where they were," she replied.

She said the ministry eventually visited the boys' school in 2009 after receiving a complaint.

The case was initiated by a former Hasidic

couple, Yochonon Lowen and Clara Wasserstein. They are seeking a judgment against the province and several Boisbriand Hasidic schools declaring they violated provincial education laws. Both claim they received almost no secular education when they attended Tash religious schools in the 1980s and early 1990s.

Lawyers for the province and the Hasidic community acknowledged on Monday there were problems in the past but said they've been addressed through a combination of recent legislation and home-schooling agreements between the communities and the school boards.

Under questioning by the couple's lawyer, Bruce Johnston, Ms. Malenfant also acknowledged the existence of a 1995 report suggesting authorities knew the insular Hasidic community had been operating illegal religious schools or not educating children to provincial standards since 1980.

The report, which discussed the application for a permit for a Hasidic girls' school, acknowledged the department had been working to "regularize" the educational situation of the children in the community since the school opened.

THE CANADIAN PRESS



## CHRONIQUE

# LE DROIT AU SAVOIR

RIMA ELKOURI  
LA PRESSE

---

Interdit aux élèves de fréquenter la bibliothèque publique. Interdit au professeur de rapporter à l'école un livre qui en provient. Interdit d'utiliser du matériel scolaire qui n'ait pas été approuvé par la direction de l'école hassidique. Interdit de lire les journaux. Pas de discussions sur la reproduction. Pas de discussions sur la radio, la télévision ou les films. Pas de discussions sur la libération des femmes...

Ce sont là quelques-uns des préceptes rédigés à l'intention des professeurs de la communauté Tash de Boisbriand, reproduits dans la requête déposée en Cour supérieure par Yochonon Lowen (alias Yohan) et Clara Wasserstein (alias Shifra), qui disent avoir été maintenus dans l'ignorance dans les écoles illégales de la communauté juive ultra-orthodoxe qu'ils ont fréquentées.

La cause pour laquelle se battent Yohan et Shifra, dont j'ai déjà raconté l'histoire dans cette chronique, est noble. Ils veulent faire respecter un principe important : le droit à l'instruction publique (et laïque) pour tous les enfants de leur communauté.

(Re)lisez la chronique

<https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/rima-elkouri/201605/16/01-4982098-lespoir-de-yohan-et-shifra.php>

«  Je veux savoir  » était le titre du documentaire très touchant que ma consœur de Radio-Canada Émilie Dubreuil a consacré à l'histoire de Yohan et Shifra. Ça résume bien à la fois leur quête et leur combat.

En 2010, lorsqu'ils ont quitté la communauté pour offrir à leurs enfants ce dont ils avaient été privés, Yohan et Shifra étaient tels des réfugiés dans leur propre pays. Yohan m'avait raconté avoir l'impression d'être comme un enfant de 5 ans évadé d'une prison où on l'aurait enfermé avec la complicité du gouvernement.

Yohan et Shifra n'avaient pas eu la chance d'apprendre à parler français. Ils n'avaient aucune connaissance scientifique moderne. Aucune notion de géographie et d'histoire, à l'exception de l'histoire du peuple juif. Dans les écoles où ils ont été envoyés, la langue d'instruction était le yiddish et la majorité du temps en classe était consacré aux études religieuses. Au sortir de leur éducation secondaire, ils ignoraient l'existence du fleuve Saint-Laurent ou la théorie de l'évolution.

«  Le fait d'avoir été maintenus si longtemps ignorants du monde qui les entoure a sérieusement compromis leur développement social et affectif  », lit-on dans leur requête.

Le couple ne réclame pas de dédommagement pour toutes ces années où il a été maintenu dans l'ignorance. Ce que veulent Yohan et Shifra, c'est que plus aucun enfant n'ait à subir ce qu'ils ont subi.

L'une des choses les plus troublantes qui ressort des différents témoignages depuis lundi, c'est que l'État était au courant depuis longtemps de la situation très particulière des écoles de la communauté Tash. On savait que des enfants n'y recevaient pas l'éducation laïque pourtant exigée par la Loi sur l'instruction publique. Et pourtant, on semblait tolérer la situation. Comme si on admettait en haussant les épaules que tous les enfants au Québec n'ont pas le même droit à une éducation digne de ce nom.

Les documents du ministère de l'Éducation présentés au tribunal mardi rappellent que la communauté Tash tient ses origines de Tash, en Hongrie. Après l'Holocauste, le grand rabbin Ferenez Lowy décida d'aller reconstruire sa communauté au Québec. Il s'établit d'abord à Montréal, en 1951, avant d'acheter, en 1962, une ferme à Boisbriand. Son objectif : construire un collège qui enseignerait aux jeunes juifs la religion hassidique et sa morale. En 1980, une école élémentaire pour filles est inaugurée.

Pendant les 15 années suivantes, la communauté, en constante discussion avec le ministère de l'Éducation pour régulariser la situation scolaire de ses élèves, a toujours « exigé qu'on reconnaisse les études juives comme équivalentes aux études québécoises... », lit-on dans un document du Ministère. En 1995, la communauté accepte de présenter pour l'école primaire des filles un enseignement séculier en français parallèlement aux études juives en yiddish et en hébreu. Quant aux garçons, on savait qu'ils ne recevaient qu'une éducation religieuse. Bien que le Ministère ait été bien au fait que des élèves de la communauté ne recevaient pas l'éducation laïque à laquelle ils avaient droit, il semble que la situation ait perduré.

\*\*\*

Est-il possible de conjuguer des préceptes religieux ultra-orthodoxes avec les exigences du Régime pédagogique obligatoire et les objectifs de la Loi sur l'instruction publique ? Comment trouver un juste équilibre entre le droit des parents de choisir une éducation religieuse pour leurs enfants et le devoir de l'État de veiller à ce que l'éducation des enfants soit conforme à un cadre législatif qui assure le respect de valeurs communes ?

Ça peut sembler simple en théorie. Mais c'est en fait très complexe, se dit-on, en écoutant les différents témoins dans cette cause qui défilent au palais de justice depuis lundi.

Dans quelle mesure la situation s'est-elle améliorée depuis que Yohan et Shifra ont quitté la communauté Tash ? Les avocats du gouvernement et de la communauté entendent bien faire la preuve que ce qui est dénoncé n'existe plus. Lundi, à la sortie du tribunal, le président de l'Association éducative juive pour l'enseignement à la maison affirmait que s'il était vrai que des communautés avaient déjà eu des « difficultés... », c'était chose du passé.

Selon lui, avec l'adoption de la loi 144 (en vigueur depuis le 1er juillet 2018), visant à encadrer l'enseignement à la maison et les écoles illégales, tous les enfants hassidiques du Québec ont une éducation conforme à la loi. Des ententes conclues entre des communautés juives et des commissions scolaires pour faire l'école à la maison auraient notamment permis de régulariser la situation.

Hier, Caroline Kelly, directrice de l'enseignement à la maison au ministère de l'Éducation, indiquait que 830 élèves de la communauté Tash faisaient l'école à la maison, sous la supervision de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Les familles doivent toutes être rencontrées au moins une fois par année. Les exigences sont les mêmes pour tous les enfants au Québec, a-t-elle affirmé.

Ces exigences sont-elles respectées ? Après des années de laxisme, l'État fait-il tout en son possible pour faire respecter la Loi sur l'instruction publique et veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte ?

Si Yohan et Shifra sont devant les tribunaux, c'est qu'ils sont loin d'en être convaincus, mais qu'ils ont bon espoir que ça change.

Ils veulent savoir. Et nous aussi.

# ALERTE DÉCRETS



ACCUEIL    CATÉGORIES  
MESSAGES DU GOUV.  
INFO / ABONNEMENT  
INSCRIPTION

[Retour](#)

## Article du [mercredi 12 février 2020](#)

---



### TRANSFERT FÉDÉRAL EN ÉDUCATION

## L'argent doit profiter aux étudiants

---

Paru le [mercredi 12 février 2020](#) |  
Catégorie: Enseignement  
supérieur LAG

(LCP) Les trois groupes d'opposition appuient l'Union étudiante et la Fédération

étudiante collégiale qui **demandent** au gouvernement Legault d'investir dans le programme d'aide financière aux études les sommes qu'il reçoit du fédéral pour compenser l'abolition de deux crédits d'impôt en éducation. Ils estiment ce montant à 197 millions \$ par année.

« Ce qu'on demande, c'est un engagement budgétaire du gouvernement pour que les étudiants et les étudiantes du Québec ne soient pas pénalisés par la coupe des crédits d'impôt, parce qu'en ce moment on est les seuls au Canada à l'être », plaide le président de l'Union étudiante, Philippe Lebel.

« Si ça vient de la poche des étudiants, ça doit revenir dans la poche des étudiants », estime la députée Marwah Rizqy du PLQ. « On ne peut pas commencer à prendre cet argent-là pour financer d'autres projets que ce soit maternelle quatre ans ou troisième lien. »

Pour son collègue Gabriel Nadeau-Dubois de QS, « il n'y a pas de raison actuellement de ne pas donner un break aux étudiants et aux étudiantes du Québec. Les surplus sont historiques, les coffres sont pleins ».

Cet argent, « c'est le nôtre, c'est de l'argent qui est destiné à la condition étudiante », affirme le chef parlementaire péquiste, Pascal Bérubé. « On sait qu'il existe. Qu'est-ce qu'on en fait? Est-ce que ça contribue directement à améliorer la condition étudiante, à permettre de vivre, d'étudier, de se réaliser pendant les études? Le combat du mouvement étudiant, il est légitime, puis il est nécessaire, puis il est très concret. »

-30-

## Autres articles du **mercredi 12 février 2020**

---



### **CE QU'ILS ONT DIT :**

### **Sur le projet GNL Québec et ses mérites**

# ALERTE DÉCRETS

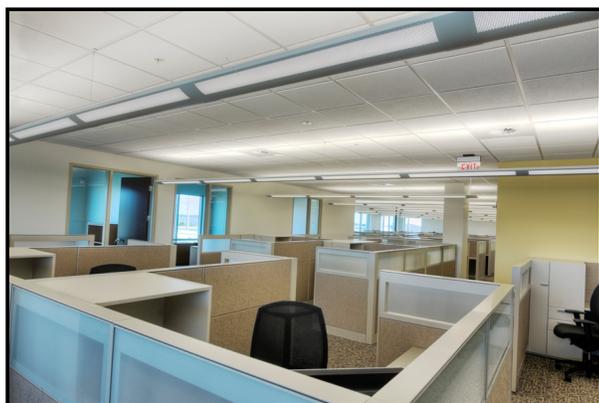


ACCUEIL    CATÉGORIES  
MESSAGES DU GOUV.  
INFO / ABONNEMENT  
INSCRIPTION

[Retour](#)

## Article du [mercredi 12 février 2020](#)

---



### **PROJET DE LOI 37 : ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

## Des économies prévues et le sort des localités inquiète

---

Paru le [mercredi 12 février 2020](#) |  
Catégorie: [Gouvernement &  
Fonction publique](#)

(LCP) « Le projet de loi 37, dans les faits, c'est essentiellement deux lois dans une qui sont sous le même thème, mais qui traitent de deux sujets connexes, à savoir une première loi, une première partie qui crée le Centre d'acquisitions gouvernementales et une deuxième partie qui traite ou qui crée Infrastructures technologiques Québec, même moi, je finis par ne pas m'en rappeler. »

C'est ainsi que le député libéral, Gaétan Barrette a résumé cette pièce législative qui faisait l'objet hier du débat sur la prise en considération du rapport.

« Le CAG, qui est le Centre d'acquisitions gouvernementales, est une structure qui vient dans les faits remplacer le CSPQ, que tout le monde connaît pour toutes sortes de bonnes et mauvaises raisons. Il vient créer une nouvelle entité qui est l'ITQ, Infrastructures technologiques Québec . Le CAG, le Centre d'acquisitions gouvernementales, sera le mandataire de tout ce qui est dans l'espace public pour négocier des achats, regrouper pour aller chercher des économies d'échelle. Infrastructures technologiques Québec va faire la même chose, mais en moins grande partie, je dirais, et son rôle principal sera, d'abord et avant tout, d'être un courtier en infonuagique », a expliqué le député de La Pinière.

« C'est un projet de loi qui est intéressant, pour lequel on va voter pour, mais qui comporte des risques », a-t-il commenté. « C'est un risque parce que le chemin qui a été parcouru en santé et services sociaux, c'est vraiment, vraiment, vraiment un vrai chemin. »

Puis, il a illustré les économies que cela entrainera par un exemple. Dans les années 2000, « le gouvernement allouait, pour acheter un tomodensitomètre, un scanner, allouait aux hôpitaux en 2000, un budget de 1,5 million \$ pour acheter un appareil. Aujourd'hui, grâce aux achats regroupés, les appareils haut de gamme tout équipés, la Cadillac des machines, là, ces machines-là aujourd'hui sortent à moins de 750 000 \$, 20 ans plus tard. »

L'élu Vincent Marissal de Québec solidaire déplore la centralisation faite par le gouvernement. « Je respecte cette façon de penser, et de toute façon, l'argument a été fait de la part, notamment, du président du Conseil du trésor qu'il y aura

des économies à faire. Non seulement je n'en suis pas persuadé, mais je pense qu'on vient de détricoter quelque chose qui fonctionnait, ma foi, assez bien, pour se lancer dans quelque chose dont on n'a pas de garantie de succès. Et en plus, je le redis, on a bafoué au passage certaines institutions régionales. » En revanche, beaucoup de pouvoirs ont été concédés au président du Conseil du trésor, selon le député de Rosemont.

La réplique viendra plus tard. Le ministre Éric Caire, a passé son tour préférant réserver ses commentaires sur le fond pour l'étape de l'adoption finale.

-30-

## Autres articles du [mercredi 12 février 2020](#)

---



### **CE QU'ILS ONT DIT :**

#### **Sur le projet GNL Québec et ses mérites**

[Paru le](#) mercredi 12 février 2020 | [Catégorie:](#) Énergie

---

(R.I.) Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Jonatan Julien : Écoutez, le projet GNL Québec est en cours d'analyse, est à l'état de projet. Ce qu'on dit ici, du côté du gouvernement, c'est, globalement, c'est un projet qui est méritoire, c'est un projet qui va réduire globalement, de manière importante, les GES.

C'est un projet aussi avec des investissements de 14 milli...

[Lire la suite](#)



### **RECYCLAGE ET COLLECTE SÉLECTIVE**

#### **La responsabilité aux entreprises**

[Paru le](#) mercredi 12 février 2020 | [Catégorie:](#)

# La maudite machine

MYLÈNE  
MOISAN

CHRONIQUE

mmoisane@lesoleil.com



**S**ur le bureau d'un fonctionnaire quelque part, il y a deux dossiers d'immigration qui traînent avec tout plein de dossiers qui traînent, deux dossiers en règle qui auraient dû en théorie être réglés depuis un bout.

Mais bon, pas grave, ce n'est que du papier.

Sauf que derrière le papier, il y a du monde, entre autres Eunice et Delphine Banza, des réfugiées congolaises qui sont débarquées à Québec en 2014 sans leurs parents, qui se sont intégrées, qui ont obtenu leur résidence permanente et entamé leurs démarches à l'été 2018 pour avoir leur citoyenneté.

Ça fait un an et demi.

Leur oncle a fait sa demande en même temps qu'elles, il a maintenant son passeport, elles attendent toujours.

Et elles risquent d'attendre longtemps.

C'est le collègue Baptiste Ricard-Châtelain qui, à la fin janvier, a raconté dans ces pages que les filles risquaient de rater un voyage humanitaire au Costa Rica si elles n'obtenaient pas leur passeport à temps, un voyage dont elles rêvent depuis longtemps, pour lequel elles ont amassé de l'argent, 2700 \$ au total, entre autres en vendant des bûches de Noël, des fromages, du chocolat, en emballant les courses à l'épicerie. «C'est difficile, avait alors confié Eunice. On a fait beaucoup de financement pour participer

à ce voyage-là. C'est comme si c'était pour rien.»

Baptiste a écrit la suite mardi, les filles n'iront pas.

Leur dossier restera où il est.

Les trois professeurs qui organisent ce voyage depuis un an et demi ont dû annoncer aux deux sœurs la mauvaise nouvelle, elles devront rester à Québec alors qu'une quinzaine d'autres étudiants de l'école secondaire Vanier s'envoleront pour le Costa Rica dans deux semaines.

Les profs ont tout essayé pour faire bouger le dossier, ils ont interpellé le bureau du ministre Jean-Yves Duclos, qui est intervenu, en vain. Des démarches ont aussi été faites auprès du Consulat du Costa Rica au Canada, la consule a tenté d'obtenir un traitement plus rapide de leur dossier.

Elle a fait chou blanc.

La machine n'a pas bougé, enlisée parce qu'un premier formulaire avait été mal rempli et que le second, corrigé, est passé sous le radar. La mécanique s'est emballée, le dossier s'est retrouvé dans un *twilight zone*, sous une pile de dossiers et rien, visiblement ne peut le sortir de là.

Pire, on a dit à la plus vieille, qui a maintenant 18 ans, qu'elle devait refaire une demande à son nom puisqu'elle est majeure.

Tout recommencer à zéro, donc.

On leur a même dit qu'on n'allait tout de même pas brusquer la bureaucratie pour un simple

voyage et qu'il ne fallait pas s'émouvoir de cette histoire, une parmi d'autres. Et tant pis pour Eunice et Delphine, qui y ont cru pendant un an et demi, qui ont travaillé fort, et doivent faire une croix sur ce rêve.

On leur a aussi dit qu'elles pouvaient se rendre au Costa Rica avec leur résidence permanente, elles n'avaient qu'à produire leur certificat de naissance et à le faire traduire en espagnol. Pas de veine, tous leurs papiers ont été brûlés au Congo, les sœurs Banza ont fui un conflit armé.

Tant pis.

J'écris et j'ai dans la tête la toune d'Octobre, *La maudite machine* :

*La maudite machine*

*Qui t'a avalé*

*A marche en câline*

*Faudrait la casser*

\* \* \* \* \*

Elle fait un pas en avant et deux pas en arrière la machine, elle ressemble parfois à un chien qui court après sa queue. Le délai moyen pour obtenir la citoyenneté au Canada est d'environ 12 mois, Eunice et Delphine auraient donc dû avoir leur passeport il y a six mois, comme leur oncle.

Elles se sont prises à l'avance, ont rempli la paperasse, ont rigé le tir quand il a fallu.

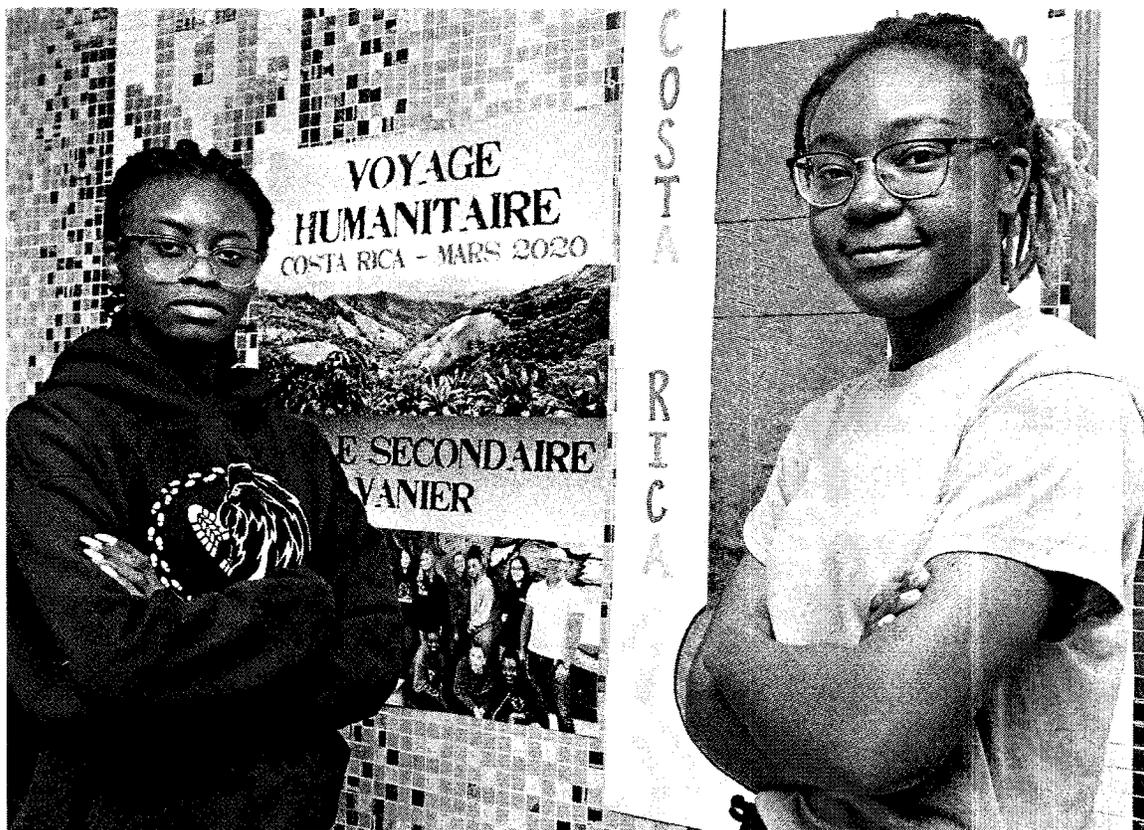
Tout est en règle.

Mais la bureaucratie, elle, s'est traîné les pieds, elle a demandé des papiers de la main droite que



la main gauche a mis sous la pile.  
Elle s'est nourrie de sa propre  
inefficacité, de sa suffisance  
même, sourde aux appels de ceux  
qui lui demandaient de procéder,  
souveraine dans sa lenteur.

Souveraine d'un royaume de  
papier.



Les trois professeurs qui organisent le voyage humanitaire depuis un an et demi ont dû annoncer la mauvaise nouvelle aux deux sœurs Banza, Delphine et Eunice. Elles devront rester à Québec alors qu'une quinzaine d'autres étudiants de l'école secondaire Vanier s'envoleront pour le Costa Rica dans deux semaines. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

# West Island is but a pawn in long-running chess game



VICTOR SCHUKOV

I have to hand it to the nationalist movement. Their strategy for independence (ie. victory) has been like a chess game in which they first tried a quick thrust — a clear referendum question.

That having failed so they tried a quick cloaked version. (“We will share the Canadian passport and dollar.”) The fast tracks having failed, they settled down to a slow burn.

Their checkmate scenario is best described by former premier Jacques Parizeau’s “winning conditions.” The idea is if you can’t trick your opponent with some textbook chess moves, you disable their board pieces little by little. They lose by attrition.

After an outright separatist Parti Québécois, we now have a nationalist-lite option (Coalition Avenir Québec) which presents itself under a more inclusive marquee (ie. “We will not hold another referendum,” without saying “until we have winning

conditions.”)

But the chess game goes on. **Exhibit A:** Garnish English schools (like pawns) one by one, having previously changed the rules of the game with Bill 101. That undemocratic bill still lingers under the cloak of French language protection despite the former concern having been proven to be solid in terms of Quebec society. But the separatists are playing for a win not a draw. Three more English schools recently closed in the east end due to (101-fabricated) low attendance of “historic Anglos” (as opposed to other Canadians.) Wow.

**Exhibit B:** The bling-restricting Bill 21. (You fill in the blanks.) Hardly a champion of Canada’s cultural melting pot (versus a record-skipping one-trick tribal pony.)

And yet the chess match, moves too slowly for the eager vanguard of nation-wanters, so being an inventive baker it’s got something fresh cooking in the oven:

**Exhibit C:** Bill 39, the CAQ government’s proposed reforms to the electoral system that the non-narcoleptic chess opposition say would reduce the island of Montreal’s loges in the National Assembly by three. Doesn’t

seem that much to complain about, huh? But remember, we are now in the long haul, pawns projected to be garnished even further until the moat is dry and the drawbridge down around Fortress WIM. Doesn’t matter if the doomed seats are not in the West Island. It’s the number of pieces left on the board. Montreal’s say in the strictest definition of provincial Quebec would be further eroded — less irritants to the wanters’ strategic end game. And like the present use of Bill 101 and 21 — cloaked. A loss to Montreal will be counterbalanced with a rural gain no matter their spare population and whether they know where Montreal — the province’s economic engine — is on the map.

Without being a Quebec political guru how do I know this proposal is bad?

Because Québec solidaire co-spokesman Gabriel Nadeau-Dubois likes it:

“If the price to pay for a Quebec democracy ... that better represents the regions and better reflects the votes of Quebecers is that Montreal loses three ridings, it is a price we at QS are ready to pay.”

Also the Liberal critic for democratic reforms doesn’t like it.

I could dredge up more examples, but why bother? The writing is on the wall. The chess game is on and we should unplug the board. How about a Montreal independent from Quebec?



## ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD À LAC-BROME

# Le PEI de nouveau menacé

PASCAL FAUCHER

pascal.faucher@lavoixdelest.ca

**La survie du Programme d'éducation internationale (PEI) à l'école primaire Saint-Édouard, à Lac-Brome, est de nouveau incertaine.**

À sa dernière réunion, le 4 février, le conseil d'établissement (CE) de l'école du chemin de Knowlton a voté une résolution visant à « envisager d'autres programmes » que le PEI.

« Aucun choix n'est arrêté pour le moment, le travail est à faire au cours des prochaines semaines », indique Mélodie Ménard, conseillère en communication au centre de services Val-des-Cerfs.

Depuis son implantation en 2014, c'est la troisième fois que ce programme d'enseignement enrichi est officiellement remis en question à Saint-Édouard.

Cette fois-ci, l'adoption l'an dernier d'une loi interdisant aux écoles de facturer des frais supplémentaires aux parents pour des programmes spéciaux « a été la goutte de trop », soutient Sophie Veilleux, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY).

### CONTRIBUTION VOLONTAIRE

La contribution annuelle demandée aux parents de Saint-Édouard,

qui est de 200 \$ par élève et un maximum de 400 \$ par famille, est devenue volontaire en 2019-2020. Résultat : seulement 55 % des parents la paient, alors que le coût du maintien du PEI s'élève à 55 000 \$ par année.

« Les enseignantes en sont à leur cinquième campagne de financement en 2019-2020, dit M<sup>me</sup> Veilleux. Est-ce que ça en vaut la peine ? Elles sont toujours en train de chercher une manière de trouver de l'argent et ça ne devrait pas être leur préoccupation. Leur mission première est d'enseigner aux élèves. »

« Je les salue de faire un choix qui est, à mon avis, réfléchi, ajoute la présidente du SEHY. Elles prennent la décision de dire : moi, je ne prendrai pas tout mon temps à faire des campagnes de financement pour faire vivre un programme pour lequel il ne semble pas y avoir un grand intérêt de la part des parents à contribuer. »

Le PEI est également plus lourd à enseigner, estime M<sup>me</sup> Veilleux, une situation compliquée par le fait que près de 25 % des élèves de Saint-Édouard ont l'anglais comme langue maternelle.

Le programme nécessite également que les professeures suivent plusieurs formations, souvent au détriment des formations plus globales ayant trait à l'enseignement général.

Pour toutes ces raisons, Saint-Édouard fait aussi face « à un gros roulement de personnel », dit Sophie Veilleux.

La directrice de l'école, Nancy Duranleau, et le président du CE, Martin Boyer, ont refusé d'accorder une entrevue à *La Voix de l'Est*.

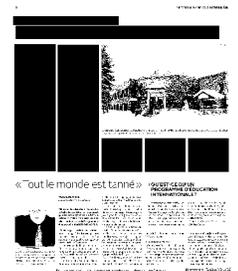
### ENJEU MAJEUR

Dans son dernier rapport annuel, M. Boyer rappelait que la question du financement du PEI était « un enjeu majeur » qui n'est « pas solutionné de manière définitive ».

« L'année 2019-2020 sera déterminante pour la survie du programme international, à défaut d'avoir un règlement à la loi 12 permettant de charger (sic) les frais aux parents ou une croissance continue des contributions volontaires, le fardeau financier deviendra significatif. »

Une soirée d'information destinée aux parents doit se tenir après la semaine de relâche, tandis que la prochaine réunion du CE de Saint-Édouard est fixée au 7 avril, en soirée.

« Les enseignantes décident d'être responsables et de mettre leurs énergies là où ça compte, soit dans leur classe, souligne Sophie Veilleux du SEHY, ajoutant que « plusieurs écoles n'ont pas le programme international et je n'ai pas l'impression que leurs élèves sont en perte de vue. »



# « Tout le monde est tanné »

**PASCAL FAUCHER**

*pascal.faucher@lavoixdelest.ca*

**Même si la situation l'attriste, la Ville de Lac-Brome reconnaît que les enseignantes de l'école primaire Saint-Édouard en ont plein les bras avec le Programme d'éducation internationale (PEI).**

« Je pense que tout le monde est tanné de faire ça [NB: des campagnes de financement] sans voir la lumière au bout du tunnel », souligne le maire, Richard Burcombe.

La question du financement du PEI a pris une tournure encore plus problématique cette année, alors que la contribution des parents est devenue volontaire, dit-il.

Lac-Brome investit dans Saint-Édouard, tout comme dans son

école primaire anglophone, l'Académie Knowlton, à la hauteur de 7500 \$ par année.

Est-elle ouverte à donner davantage ? « Ce n'est pas venu à la table [du conseil municipal] et je ne peux pas répondre à la place des élus, répond M. Burcombe. S'ils ont besoin de plus d'argent, ils devront en faire la demande. »

Il souhaite que le PEI demeure à Saint-Édouard, parce que « c'est un plus pour la Ville » et que « des familles se sont installées ici pour ça ». Mais la Ville « n'est pas dans une position de supporter un programme comme celui-là », et le Centre de services Val-des-Cerfs ne peut investir, puisqu'un projet pédagogique relève de l'école.

Des familles songent à retirer leurs enfants si la fin du PEI à Saint-Édouard se concrétise, indique une

mère de Lac-Brome interrogée par *La Voix de l'Est*.

## **DÉCOURAGEMENT**

Cette dernière se dit « découragée ». « Comme plusieurs parents, on est partis de Montréal pour venir ici et ce programme nous a encouragés à faire ce déplacement », raconte la dame qui souhaite garder l'anonymat.

« Nous, on l'aime [NB: le PEI] et on y croit. C'est une plus-value pour les élèves, même si beaucoup de gens ne voient pas de différence avec le programme normal du Ministère. »

Elle rappelle que l'implantation du PEI a été « un investissement énorme » pour l'établissement et la communauté et que l'école devra en plus s'équiper en neuf si elle adopte un autre programme.

## **› QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE ?**

Le programme vise le développement d'attitudes positives, un enrichissement des matières et l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol. Il exige aussi des élèves un engagement communautaire et une ouverture sur le monde. Il s'adresse à des jeunes

qui réussissent bien à l'école, qui sont curieux et qui ont le goût des défis et du dépassement. Des frais supplémentaires sont demandés, mais ne sont plus obligatoires.

*Source : Centre de services Val-des-Cerfs*



# Collective rights group calls on Legault government to respect democracy

Record Staff

**S**olidarité populaire Estrie (SPE), a collective rights organization that promotes and defends the economic, social and cultural interests of the people of the Estrie region shared its two cents about the CAQ government invoking closure four times to pass bills.

In a recent statement, the organization called on the Legault government to show more respect and less arrogance towards parliamentary institutions and democratic processes that allow Quebec society to express itself more than once every four years.

Silencing opposition parties is an emergency parliamentary measure of last resort, precisely because it undermines democracy, prevents Quebecers from listening to all points of view and hinders the best possible collective decision-making. In fact, in 2015, when he was in opposition, the current minister responsible for the Eastern Townships, François Bonnardel, stated that the Couillard government was gagging all Quebecers by invoking closure to pass one of the bills of the day (Bill 28).

“We therefore invite Mr. Legault to listen to his own minister from five years ago and stop using this practice,” the statement read.

SPE also said it opposed changing parliamentary procedures and rules in order to move issues forward more quickly.

“It is during parliamentary com-

mittees that civil society groups and organizations have the opportunity to be heard, again on more than one occasion every four years. Community organizations, unions and student associations, which have expertise specific to their field of activity, have the opportunity to express their opinions and improve and/or correct bills that are tabled,” the organization said.

According to the SPE, by doing so the Legault government could have avoided unforeseen events and turn-arounds to the detriment of Quebecers and newcomers, as was the case with the reform of the Programme expérience Québec (PEQ) for students with an immigrant background.

“Finally, we denounce the entirety of the new Bill 40, which will in no way benefit students, teachers, public finances and especially the democratic representativeness of our educational institutions. We particularly deplore the shameful manner in which school commissioners were relieved of their duties on Friday evening. A multinational company that had to close one of its branches in the face of its employees would have had almost as much, if not more, elegance, respect and consideration for the people as Education Minister Jean-François Roberge had for the school commissioners. We therefore hope for a quick change of tone on the part of the Legault government in favour of greater listening and collaboration,” the SPE concluded.



**ÉDUCATION**

## La CSDPS bien classée par l'Institut Fraser

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS) accède au septième rang des commissions scolaires au Québec avec une note de 5,9 sur 10 selon un palmarès établi par l'Institut Fraser. La CSDPS est la mieux classée des commissions scolaires de la région. La directrice générale de la CSDPS, Marie-Claude Asselin, n'a pas souhaité commenter le palmarès prétextant que les notes attribuées dépendent de facteurs qui sont trop variables d'une commission scolaire à l'autre pour expliquer les notes des élèves aux examens du ministère de l'Éducation. **(J.C.)** (Photo Métro Média – Archives)



# Conduire l'autobus scolaire pour sensibiliser aux dangers

**YANNICK BOURISER**  
yboursier@inmedias.ca

**D**ans le cadre de la campagne provinciale de sécurité en transport scolaire du 3 au 14 février, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) a invité plusieurs personnes à conduire un autobus scolaire dans le débarcadère de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin pour sensibiliser au travail des chauffeurs d'autobus et aux dangers pour les élèves.

Cette activité qui s'est tenue lundi matin est une première pour la CSCV. Outre des représentants des médias, plusieurs dignitaires ont pu prendre le volant de ces autobus pour faire un circuit et embarquer des élèves.

«C'est important parce que ça vient sensibiliser les gens qui sont dans le milieu, soutient le président de la CSCV, Éric Antoine. Ce que je souhaite et ce que je comprends, c'est que ça va être reconduit dans les années suivantes. On va avoir une plus grande ouverture à faire participer la population.»

En voyant concrètement le travail que ça demande pour un chauffeur de conduire ces autobus, les gens vont être plus sensibilisés et ainsi être plus prudent sur les routes, estime M. Antoine. Et ils en parleront aussi à d'autres. «Graduellement,

tranquillement, on veut transmettre ça dans la population.»

Du côté de la CSCV, le président mentionne ne pas recevoir beaucoup de commentaires sur des enjeux de sécurité pour les jeunes. Ce sont plutôt des commentaires concernant les retards dans les trajets qui se rendent souvent à la CSCV.

Mais cet aspect est aussi en lien avec le type de véhicule, indique Éric Antoine. «On peut le voir, ce n'est pas un véhicule comme une auto qui se conduit facilement. C'est plus long, plus laborieux. Ça prend plus de temps à tourner.»

Tout est calculé à la seconde près, y compris le temps pour l'embarquement des élèves selon leur niveau, mais plusieurs facteurs peuvent venir ralentir l'autobus dans son trajet. Les difficultés de circulation, entre autres.

## SÉCURITÉ D'ABORD

Pour sa part, le directeur des Autobus du Village et de Transport Miller Madore, Francis Leblanc, croit qu'une activité semblable sera bénéfique pour sensibiliser la population et en particulier les automobilistes. «Les gens ne comprennent pas notre réalité. Ils ne savent pas ce que c'est conduire un autobus scolaire.»

Dans son poste, il reçoit beaucoup de

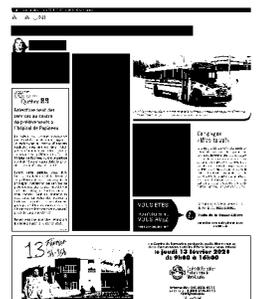
commentaires de ses chauffeurs sur le non-respect des signaux lumineux des autobus. «Présentement, on a beaucoup de délinquants sur la route. Des gens qui sont pressés, qui ne respectent pas les signaux.»

---

**« Nous, notre principale préoccupation, c'est lors de l'embarquement ou du débarquement. Une fois que les lumières rouges sont allumées. Les gens ne respectent pas ça. Ils sont pressés, ils ont toujours de bonnes raisons. »**

---

«Souvent, la principale excuse qu'on nous donne, c'est qu'on ne nous avait pas vus, qu'on avait mis les lumières à la dernière minute. Mais nos conducteurs sont formés sur la façon de faire, à quel moment précis on doit faire les lumières. Et ils sont extrêmement vigilants.» ?



# NOUVEL OUTIL EN LECTURE POUR LES PROFESSEURS

**A**près deux ans de travail, la Commission scolaire de Laval lance le site Internet L.I.R.E, une plateforme de lecture interactive, riche en expériences multimodales qui aidera les professeurs à démocratiser l'accès aux ressources éducatives.

daniela.vargas@2M Media

Le projet a été développé pour soutenir les enseignants dans la recherche de matériel de qualité et les outiller en ressources pédagogiques.

« On s'est rendu compte que les professeurs avaient de la difficulté à trouver du bon matériel, explique Nancy Bouchard, cofondatrice du site et conseillère pédagogique de la Commission scolaire de Laval. Ils passaient beaucoup de temps à chercher des textes au lieu de consacrer leur temps à d'autres tâches plus importantes. »

Dans le contexte actuel de la multiplication et diversification des moyens de communication, la lecture et l'apprentissage se font de plus en plus à l'aide de textes illustrés, vidéos, extraits audio, support numérique, etc.

## NOUVELLE MÉTHODE

L'objectif est d'apprendre par la lecture et de

susciter des échanges dans les classes grâce à tout le matériel offert sur le site.

« Avec le site, l'enseignant a déjà tout le matériel, raconte Nancy Bouchard. Il peut consacrer tout son temps à la planification de son activité en classe. L'enseignant peut diriger les élèves qui ont plus de difficultés vers une capsule audio ou une vidéo qui les aideraient à mieux comprendre le texte. »

La plateforme possède une grande variété de ressources favorisant l'inclusion de tous les étudiants et l'autoformation des enseignants.

« Depuis que j'ai fait ma maîtrise en 2001, avec Sylvie Cartier à l'UdeM, j'ai commencé à réfléchir à ce projet, ajoute M<sup>me</sup> Bouchard. J'avais déjà une idée en tête parce que je travaillais avec des élèves en milieu défavorisé et je me suis rendu compte qu'ils avaient besoin d'un meilleur cadre de référence pour améliorer leur apprentissage par la lecture. »

Le site internet lirequebec.ca est disponible pour tous les professeurs de la province qui souhaitent utiliser les textes et thématiques qui leur sont proposés.

« On est en train de déposer d'autres demandes de financement auprès du ministère pour développer le même projet multimodal dans d'autres matières », de conclure Olga Majed, l'autre cofondatrice du site.



**Communiqué (s)**



COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES

## Adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique

12 février 2020

Madame, monsieur,

Comme vous le savez, la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* (PL 40) a été adoptée ce samedi 12 février 2020.

La loi implique nécessairement des changements à mettre en place d'ici la fin de la présente année scolaire. Parmi ces changements, notons la modification du mode de gouvernance de notre organisation, soit la fin du mandat des membres du Conseil des commissaires et la mise en place d'un Conseil d'administration d'ici juin 2020. La loi prévoit par ailleurs que la Directrice générale assume les fonctions du Conseil jusqu'à la formation du Conseil d'administration.

Nous analysons présentement, plus en détail, l'ensemble des dispositions de la loi afin d'identifier les modifications qu'elle impose à notre fonctionnement actuel. Nous serons en mesure d'évaluer les impacts à la fin de cet exercice.

Nos orientations et nos priorités demeurent les mêmes. Quelle que soit la structure de gouvernance - celle d'hier ou de demain - notre organisation demeurera guidée par la qualité de notre service aux élèves, leur réussite et par la poursuite de la collaboration que nous avons avec l'ensemble de la communauté éducative.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les commissaires qui se sont succédé, au fil des ans, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication tant auprès des élèves que auprès de la Commission scolaire que pour la cause de l'éducation au Québec.

**Dominique Lachapelle**

**Directrice générale**

### Pour plus d'information



**Commission scolaire des Hautes-Rivières**

210, rue Notre-Dame

Saint-Jean-sur-Richelieu Québec

Canada J3B 6N3

🌐 [www.csdhr.qc.ca](http://www.csdhr.qc.ca)

De la même organisation:

21 Communiqués

Google+





Pour diffusion immédiate

**Adoption du projet de loi 40 :  
*La réussite de chaque élève demeure notre priorité***

**Bonaventure 11 février 2020** – L'adoption du projet de loi 40, abolissant les commissions scolaires, vient modifier considérablement la gouvernance de la Commission solaire René-Lévesque. De par ce projet de loi, la commission scolaire devient un centre de services scolaires qui sera géré par un conseil d'administration à compter du 15 juin prochain.

D'ici là, c'est le directeur général, M. Louis Bujold, qui assumera les pouvoirs et responsabilités précédemment dévolus aux commissaires, ces derniers ayant été démis de leurs fonctions par le ministre Roberge le 8 février dernier.

Cette transformation du mode de gouvernance vient annuler la tenue des séances publiques du conseil des commissaires qui se déroulaient tous les 3<sup>e</sup> mardis du mois et auxquelles pouvaient assister la population, notamment les parents et les médias.

« Nos commissaires ont largement contribué à notre mission éducative durant près de 70 ans et je tiens à les remercier pour leur engagement soutenu, souligne M. Bujold. Nous amorçons maintenant un changement historique et nous souhaitons le faire de façon harmonieuse en demeurant concentrés sur notre priorité qui est de soutenir la réussite de chaque élève! »

M. Bujold tient à préciser que la nouvelle loi n'a pas d'incidence directe sur les employés, ni sur les activités régulières de l'organisation pas plus qu'elle n'affecte les partenariats en cours avec les membres des communautés et acteurs socioéconomiques de la région.

-30-

**Source :**

*Geneviève Saint-Hilaire*

[Communications@csrl.net](mailto:Communications@csrl.net)

418 534-3003 # 6030

Suivez-nous sur 

[www.csrl.qc.ca](http://www.csrl.qc.ca)



COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE

## Message de la présidente de la commission scolaire, Manon Robitaille

12 février 2020

Aujourd'hui prend fin abruptement mon mandat à titre de présidente de la Commission scolaire de la Capitale (CSC).

En ce samedi 8 février 2020 à 3 h 21 en pleine nuit, le projet de loi no. 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance des commissions scolaires, vient d'être adopté sous bâillon à 60 contre 35.

De nouveaux amendements sont apparus en cours de journée vendredi, dont celui qui met fin au mandat actuel des élus scolaires dès la sanction de la loi, soit dans quelques heures.

Avant de perdre officiellement ma fonction de présidente de la CSC, je tiens à remercier sincèrement mes quinze collègues du Conseil des commissaires, élus et commissaires pour leur engagement, leur dévouement et leur passion pour l'éducation publique et pour leur ferme volonté à mettre tout en œuvre pour améliorer la réussite des élèves. Vous êtes courageux, des gens avec une profonde passion pour l'éducation et qui ont la réussite des élèves au sommet de leurs priorités.

Vous pouvez garder la tête haute et être fiers et fières du travail accompli, de nos réalisations et des résultats atteints à la CSC qui ne cessent de s'améliorer. Vous ne méritiez aucun mépris et ce manque de respect de la part du gouvernement de la CAQ et de son ministre de l'Éducation qui a clairement démontré sa méconnaissance du réseau de l'éducation et qui a préféré lui tourner le dos.

Au-delà de ce mépris injustifié, je suis très préoccupée par l'incertitude et le grand bouleversement qui planent à partir de maintenant dans tout le réseau. Tout cela est bien loin des véritables enjeux qui auraient mérité qu'on s'y attarde en toute urgence.

Je souhaite sincèrement au directeur général de la CSC, M. Pierre Lapointe, ainsi qu'à toute son équipe beaucoup de courage pour la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance de la transition dont plusieurs aspects demeurent nébuleux. Je sais que l'intérêt supérieur des élèves sera toujours une priorité pour la CSC, même si elle change de nom!

Enfin, je veux également remercier tous les parents, toutes les directions d'école, les enseignantes et enseignants, le personnel de soutien, les professionnels et les gens de l'administration de notre organisation, tous les nombreux partenaires avec lesquels j'ai collaboré pour leur soutien et leur appui ainsi que leur travail acharné auprès de nos élèves.

Gens de la communauté du territoire de la CSC, ce fût un honneur de vous représenter tout au long de ce mandat.

Je vous remercie!

Sincèrement,  
Manon Robitaille

### Pour plus d'information



#### Commission scolaire de la Capitale

1900, rue Côté  
Québec Québec  
Canada G1N 3Y5  
🌐 [www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca)

De la même organisation:

8 Communiqués





COMMISSION SCOLAIRE  
DU LAC-SAINT-JEAN

## Communiqué de presse

*Pour diffusion immédiate*

### Adoption du projet de loi no 40

**Alma, mardi 11 février 2020** – En lien avec l'adoption par l'Assemblée nationale, le 8 février dernier, de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (projet de Loi 40), la direction générale de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean (CSLSJ), Mme Christine Fortin, mentionne qu' : « au cours des prochains jours, nous prendrons connaissance de la version finale des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique. Par la suite, nous mettrons en œuvre les changements et veillerons à déployer nos énergies afin d'assurer une transition harmonieuse. Nous continuerons à veiller au bon fonctionnement de l'organisation ».

Mme Fortin assure aux parents et à la population qu'au-delà des changements introduits dans la loi, l'organisation continuera de placer la réussite éducative de l'élève au cœur de ses actions. En ce sens, quelle que soit la structure de gouvernance, la mission éducative de la CSLSJ demeure la même. Sa motivation sera toujours la qualité des services offerts aux élèves, leur réussite, la recherche de l'efficacité, de la performance, de l'optimisation et la collaboration avec ses partenaires. Entre autres, ce projet de loi rehausse la notion de gestion collaborative, voie dans laquelle la CSLSJ est pleinement engagée depuis plusieurs années déjà. Elle continuera de veiller à ce que chaque élève continue à recevoir les services qui répondent à ses besoins.

Une période de transition est prévue par la loi. Le nom Commission scolaire du Lac-Saint-Jean demeure jusqu'au 15 juin prochain, date où la nouvelle appellation de Centre de services scolaires sera en vigueur et où le nouveau conseil d'administration sera en fonction. D'ici là, à titre de comité-conseil, les anciens commissaires pourront être consultés par la direction générale, au besoin.

En terminant, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean remercie sincèrement les membres du Conseil des commissaires qui se sont engagés dans leur rôle avec dévouement, conviction et ardeur au bénéfice des élèves de son territoire.

-30-

**Source :**

Véronique Leclerc

Conseiller en communication

Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Téléphone : 418 669-6000 | poste 5205

Cellulaire : 418 720-3003

COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS

## Quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage

12 février 2020



Au matin du 8 février 2020, je me suis levé et je n'étais plus président de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs. Mon mandat abruptement pris fin à 3 h 20 dans la nuit à la suite d'un vote de 60 contre 35 pour adopter le projet de loi 40 qui met fin aux élus scolaires. Ce projet chamboule le système d'éducation au Québec. Tout ça à cause d'un gouvernement qui méprise les gens en adoptant des lois sous bâbord apportant des amendements inextricables pour tenir des promesses électorales insensées.

Je voudrais féliciter et remercier les commissaires actuels de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et ainsi que ceux avec qui j'ai travaillé depuis de nombreuses années. Vous êtes des gens qui croient en l'importance de l'éducation de nos jeunes. Vous pouvez être fiers de nos résultats. En effet, notre Commission scolaire est depuis quelques années dans les 5 premiers au Québec, plusieurs domaines soient, la persévérance, la diplomation, les résultats financiers, l'entretien des bâtiments, les indices de performance, le transport scolaire, la gestion des ressources humaines, l'enseignement professionnel, l'éducation des adultes et le Service aux entreprises.

Je suis un peu préoccupé pour l'avenir, mais j'ai confiance en l'équipe de direction en place. Je veux souhaiter la meilleure des chances au directeur général, M. Bernard D'Amours, et à toute son équipe de gestion pour mener à bien la réforme qui sera à mon sens une perte. J'offre ma collaboration pour faire la transition.

Je veux aussi remercier les parents, les enseignants, les directeurs d'établissement, les professionnels, le personnel de soutien et les gardes pour le beau travail accompli ainsi que les 5 directeurs généraux avec qui j'ai travaillé.

Je remercie aussi les gens de la communauté qui m'ont fait l'honneur de les représenter pendant bientôt 36 ans comme commissaire à titre de président d'une commission scolaire. Il faut aussi ajouter 9 ans comme enseignant à mon implication.

Merci beaucoup!

Guilmont Pelletier

### Pour plus d'information



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

#### Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

14, rue du Vieux-Chemin  
Témiscouata-sur-le-Lac Québec  
Canada G0L 1E0  
www.csfl.qc.ca

De la même organisation:

8 Communiqués





COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

## Adoption du Projet de loi 40

12 février 2020

Comme vous l'avez sûrement entendu dans les médias, le projet de loi 40 du gouvernement du Québec, modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'et à la gouvernance scolaire, a été adopté ce samedi 8 février 2020 par l'Assemblée nationale.

L'entrée en vigueur de ce projet de loi, qui fera de la commission scolaire un centre de services scolaires pour ses établissements est prévu graduellement d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2020. l'intervalle, le fonctionnement de la commission scolaire sera assuré par le directeur général, puisque le mandat du conseil des commissaires a pris fin au moment de l'adoption c loi en question. Je profite de l'occasion pour remercier le conseil des commissaires pour son travail et son soutien à la réalisation de notre mission au cours de toutes ces années

Même si essentiellement nos tâches, fonctions et responsabilités quotidiennes demeureront les mêmes, des modifications organisationnelles et opérationnelles sont à venir. Nous tiendrons au courant de l'évolution du dossier tout au long des étapes que nous vivrons ensemble d'ici la fin de l'année scolaire.

En cette période d'adaptation, j'en profite pour vous remercier de votre grand dévouement pour nos élèves. Leur réussite restera au cœur de notre mission et de nos priorités dar processus de changement.

Martial Gaudreau

Directeur général

## Pour plus d'information

---



### Commission scolaire des Hauts-Cantons

4730, rue Dollard

Lac-Mégantic Québec

Canada G6B 1G6

🌐 [www.cshauts-cantons.qc.ca](http://www.cshauts-cantons.qc.ca)

De la même organisation:

26 Communiqués

Google+





## Nouvelle structure, nouvelle gouvernance, même culture d'excellence

**Maniwaki, le 11 février 2020.** – Dans la foulée de l'adoption du projet de loi n° 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (CSHBO) désire informer la population que peu importe la structure de gouvernance, sa mission demeure la même. **L'organisation sera toujours guidée par la qualité des services et la réussite des élèves. Le travail amorcé pour offrir à chaque élève des services qui répondent à leurs besoins sera maintenu, et ce, en tenant compte du Plan d'engagement vers la réussite.**

La CSHBO compte un réseau de 29 pavillons et centres et près de 700 employés. Son rôle demeurera le même soit :

- Soutenir les établissements dans la réalisation de la mission éducative,
- Coordonner la rentrée scolaire,
- Planifier le transport des écoliers,
- Négocier les ententes avec nos partenaires,
- Aménager les locaux,
- Coordonner toutes les ressources humaines,
- Veiller au bon fonctionnement des systèmes informatiques et des bâtisses,
- Coordonner les services de la paie,
- Percevoir la taxe scolaire,
- Planifier le maintien des actifs,
- Etc.

La transition de la CSHBO vers un centre de services scolaires mènera notamment à l'institution d'un conseil d'administration paritaire, composé de parents, de membres du personnel et de représentants de la communauté, qui dirigera à partir de l'année scolaire 2020-2021. Entre-temps, la CSHBO demeure une commission scolaire jusqu'à la transition complète; la direction générale en assume le bon fonctionnement.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des communications.

La CSHBO tient à remercier tous les commissaires pour leur engagement, leur passion pour l'éducation publique et leur contribution à la réussite scolaire des élèves.

- 30 -

Source : Madame Monia Lirette, régisseuse  
Service des communications  
[communications@cshbo.qc.ca](mailto:communications@cshbo.qc.ca)



RÉCUPÉRER PLUS ET RECYCLER MIEUX

## Québec annonce une réforme du système de collecte sélective et injecte 30,5 M\$ pour soutenir cette modernisation

12 février 2020

Afin d'améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, annonce une modernisation du système de collecte sélective fondée sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs. Un budget total de 30,5 M\$ sera consacré à cette modernisation. Les centres de tri et les autres acteurs de la collecte pourront ainsi compter sur cinq programmes de soutien pour les accompagner.

Au terme de cette réforme, les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux seront responsables de leurs produits du début de leur cycle de vie. Elles prendront donc en charge leur récupération, leur tri, leur conditionnement et leur recyclage. Actuellement, les entreprises versent une compensation financière aux municipalités et assument la majorité des coûts de la collecte sélective, mais elles n'ont aucune implication dans la gestion des opérations.

Après la mise en œuvre de cette réforme, les producteurs devront atteindre des objectifs de récupération et de recyclage fixés par règlement. Des pénalités ou l'obligation d'investir dans l'amélioration du système seront prévues en cas de non-atteinte des objectifs. Les producteurs auront également l'obligation d'établir des partenariats avec les villes et les organismes municipaux, qui continueront à assurer les services de proximité avec les citoyens pour la collecte et le transport des matières recyclables. Quant aux ménages québécois, ils se continueront d'utiliser leur bac de récupération.

La gestion de ce nouveau système de collecte sélective sera confiée à un organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC, qui agira au nom de ces entreprises et qui s'assurera de l'atteinte des objectifs fixés. Ce système de collecte sélective contribuera assurément à hausser le taux de recyclage, tout en permettant de trouver des débouchés locaux aux matières visées et réduira ainsi sa vulnérabilité à l'égard des fluctuations des prix et des marchés.

La modernisation du système de collecte sélective est complémentaire à l'élargissement de la consigne annoncé par le premier ministre, M. François Legault, et le ministre Charbonneau le 30 janvier dernier. Ces deux systèmes visent à permettre la prise en charge efficace de l'ensemble des contenants, emballages, imprimés et journaux mis en marché au Québec et à diriger vers des filières performantes de recyclage et de valorisation.

Sous réserve de l'adoption de ces mesures par l'Assemblée nationale, la collecte sélective modernisée entrerait en vigueur à l'automne 2022. Comme son déploiement serait fait sur une période transitoire de trois ans, ce système pourrait être pleinement opérationnel à l'été 2025.

### Citations :

« Que ce soit par l'entremise d'une consigne élargie, d'une réforme du système de collecte sélective ou d'autres initiatives structurantes, il est très important de regagner la confiance du public envers la gestion de nos matières recyclables. Non seulement les réformes proposées permettront de générer davantage de matières de qualité, qui pourront être plus facilement valorisées et réduire le recours à l'enfouissement, mais elles permettront aussi d'assurer une performance économique et environnementale accrue de tous les acteurs de l'industrie québécoise de la récupération et du recyclage. »

*Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*

« Les programmes de soutien annoncés aujourd'hui faciliteront la transition vers les nouveaux modèles de consigne et de collecte sélective. Nous aurons ainsi de bons leviers pour accompagner les parties prenantes dans cette transition, et celles-ci pourront plus facilement se préparer à répondre aux nouvelles exigences des systèmes modernisés. Les actions prévues dans le plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles nous permettront d'agir en profondeur dans le domaine de la réduction et de l'économie circulaire et, plus important encore, de soutenir le citoyen dans une saine gestion de ses matières résiduelles. »

*Sonia Gagné, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC*

« Après 15 ans de financement de la collecte sélective québécoise par les entreprises, Éco Entreprises Québec (EEQ) salue la décision du gouvernement du Québec de leur confier la gestion du système afin de recycler 100 % des contenants, emballages et imprimés, le plus localement possible. En tant que représentant des milliers d'entreprises qui génèrent des emballés et les imprimés, EEQ sera aux premières loges avec RECYC-QUÉBEC, les municipalités, les centres de tri et les recycleurs pour mener à bien cette nécessaire transition de la collecte sélective. »

*Maryse Vermette, PDG d'Éco Entreprises Québec*

« L'UMQ réclamait depuis longtemps une vaste réforme de la collecte sélective face à un système qui a atteint ses limites. Aujourd'hui, nous jetons les bases d'un nouveau partage des responsabilités redéfinies entre l'ensemble des acteurs qui permettra au monde municipal d'écarter l'incertitude financière liée aux fluctuations des prix du marché. Les municipalités concentreront sur ce sur quoi elles ont le plein contrôle et joueront ainsi leur rôle de proximité avec les citoyennes et les citoyens. Nous nous inscrivons avec cette annonce dans la tendance mondiale où les entreprises productrices de matières résiduelles sont appelées à assumer une plus grande responsabilité afin d'assurer un cycle complet de valorisation. Nous félicitons le ministre Charette pour avoir mis sur pied les moyens nécessaires à ce virage majeur. »

*Suzanne Roy, présidente par intérim de l'Union des municipalités du Québec et mairesse de Sainte-Julie*

« Cette annonce marque le début d'un immense chantier qui vise la pérennisation de notre système de collecte sélective. Les municipalités ont trop souvent défrayé les coûts liés aux problèmes du système. La responsabilisation de ceux qui mettent des produits sur le marché et la prise en compte des diverses réalités du territoire sont des conditions de notre réussite collective. Avec la volonté du ministre, l'appui des intervenants et une participation accrue des citoyens, la FQM a confiance que nous pourrions réaliser cette réforme essentielle. »

*Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités et maire de Sainte-Catherine-de-Hatley*

### Faits saillants :

- La réforme proposée fait notamment suite aux recommandations du comité d'action pour la modernisation de la récupération et du recyclage. Tous les membres de ce comité représentaient les entreprises, les acteurs municipaux, les organisations environnementales et les centres de tri, ont convenu de la nécessité de revoir le système actuel, et d'une responsabilité élargie des producteurs.
- Administrés par RECYC-QUÉBEC, les cinq programmes de soutien annoncés sont les suivants :
  - Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri de la collecte sélective et de résidus de construction, rénovation et démolition (9,7 jusqu'en mars 2022);
  - Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques (9,64 M\$, jusqu'en mars 2022);
  - Programme d'aide aux centres de tri de la collecte sélective (7,5 M\$, jusqu'en janvier 2021);
  - Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire (2,86 M\$, jusqu'en mars 2022);
  - Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique (0,8 M\$, jusqu'en mars 2023).
- Par son système de collecte sélective actuel, le Québec récupère annuellement plus d'un million de tonnes de matières, dont 642 000 tonnes de papier et de carton, dans de tri.
- Le gouvernement a investi près de 40 M\$ dans la modernisation des centres de tri des matières recyclables au cours des dix dernières années. Pourtant, la majorité demeure dépendants des marchés d'exportation pour certaines matières, dont le papier et le carton. Les prix ont chuté et les exigences de qualité ont été rehaussées. Les trois crises par les centres de tri au cours de cette période, dont la plus récente en janvier 2018, en témoignent.
- Bien que davantage de matières recyclables aient été traitées en 2018 par les conditionneurs ou recycleurs québécois, une réforme plus importante du système de collecte s'impose.

**Liens connexes :**

Cadre normatif des cinq programmes de soutien annoncés aujourd'hui :

[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/aide-financiere-entreprises-organismes](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/aide-financiere-entreprises-organismes)

Plan d'action 2019-2024 de RECYC-QUÉBEC :

[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf)

Tableau synthèse :

[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr-tableau-synthese.pdf](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr-tableau-synthese.pdf)

## Pour plus d'information

---



**Gouvernement du Québec**

[www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)

De la même organisation:

168 Communiqués

Google+

LES 7 ET 8 FÉVRIER DERNIER

## Plus de 300 personnes réunies au colloque plein air Apprendre à ciel ouvert - L'éducation en plein air gagne en vitesse au Québec

12 février 2020

La septième édition du colloque plein air Apprendre à ciel ouvert, qui a réuni un peu plus de 300 personnes les 7 et 8 février dernier, se sera déroulée à guichet fermé. Organisé par la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉEPEQ) et la Fondation Monique-Fitz-Back en collaboration avec l'Association québécoise des CPE (AQCPE), cet événement de formation continue et de réseautage suscite un engouement témoignant d'un mouvement qui gagne en vitesse au Québec.



*La tempête de vendredi dernier n'aura pas arrêté les éducateurs mordus de plein air de venir s'outiller et réseauter à Lac-Delage. Crédit photo : Roxanne Vallée.*

### Un événement de formation continue unique en Amérique du Nord

De la randonnée pédestre au jeu libre en nature, en passant par les activités pédagogiques à réaliser dans la cour d'école jusqu'à la pratique d'activités physiques en plein air, les opportunités d'intervention en contexte de plein air présentées lors du colloque démontrent l'étendue des possibilités qui existent pour les jeunes de tous âges. Le colloque plein air Apprendre à ciel ouvert a la particularité de rassembler une clientèle francophone variée mais unie autour d'une même vision : amener les jeunes à être actifs, apprendre, socialiser, dépasser à l'extérieur, en favorisant un plus grand contact avec la nature. Provenant des milieux de la petite enfance au collégial, de la santé, de l'environnement et de la recherche, les participants du colloque auront eu l'occasion de se former, d'échanger et de bâtir des ponts pendant deux jours dans le magnifique décor du Manoir du Lac Delage.

Plusieurs thèmes ont fait l'objet de conférences et d'ateliers : la gestion du risque avec des jeunes en contexte de plein air, la cuisine à l'extérieur, l'éducation par la nature en passant par l'aménagement d'une classe extérieure, l'enseignement des sciences à l'extérieur, la mécanique de vélo pour jeunes, la course d'orientation, l'éthique du plein air, etc.

De plus en plus, le colloque souhaite faire aussi le pont entre l'éducation en plein air et les bénéfices pour la santé. Par exemple, pensons au fait que « les enfants devraient passer plus de temps par jour dehors, idéalement deux, pour diminuer les risques de développer la myopie », selon le Dr Langis Michaud.

### Citations

« La FÉEPEQ travaille depuis plusieurs années au déploiement du plein air en contexte scolaire. Nous sommes fiers du travail accompli et des différents partenariats établis qui permettent de bien outiller les enseignants en éducation physique et à la santé qui veulent utiliser le plein air comme moyen d'action permettant le développement d'habiletés et de compétences des élèves québécois. Le colloque plein air Apprendre à ciel ouvert en est à sa 7<sup>ème</sup> édition et nous sommes heureux de voir son évolution » se réjouit Véronique Marchand, directrice générale de la FÉEPEQ.

« Depuis déjà quelques années, la Fondation Monique-Fitz-Back se consacre à faire connaître les bénéfices de l'enseignement extérieur et à épauler les enseignantes et enseignants qui souhaitent intégrer cette approche dans leur pratique. Nous constatons l'engouement grandissant pour cette approche au Québec et le succès du colloque en est une autre preuve. Benoît Mercille, directeur général de la Fondation Monique-Fitz-Back.

« Afin de favoriser le développement global et la sensibilité écologique des enfants de 0-5 ans, nous avons lancé le projet-pilote Alex afin d'aider les services éducatifs à la petite offrir des périodes régulières de jeu en milieu naturel et des interactions éducatives de grande qualité, a déclaré Geneviève Bélisle, directrice générale de l'AQCPE. Les CPE/BC effect des milieux privilégiés pour instaurer de tels projets, qui auront ainsi un effet d'entraînement significatif sur les enfants et leur famille, » a-t-elle ajouté.

#### Partenaires de l'évènement

Les organisateurs tiennent à remercier chaleureusement les partenaires du colloque Plein air - Apprendre à ciel ouvert 2020 : la Société des établissements de plein air du Québec (partenaire principal), la Fondation McConnell, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Eskair Aménagement, Distribution Sports et Loisirs et Spectrum Nasco

## Pour plus d'information

---



#### FÉÉPEQ - Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec

2500, boul. de l'Université  
Sherbrooke Québec  
Canada J1K 2R1  
🌐 [www.feepeq.com](http://www.feepeq.com)

De la même organisation:

3 Communiqués



#### Fondation Monique-Fitz-Back

320, rue St-Joseph Est, bureau SS-045  
Québec Québec  
Canada G1K 8G5  
🌐 [www.fondationmf.ca](http://www.fondationmf.ca)

De la même organisation:

6 Communiqués

Google+